Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Statut social des femmes et enregistrement à l'état civil des naissances des enfants de moins de cinq ans en RDC : une analyse à partir des données de l'enquête MICS 2018

Auteur : Jollivet Nsungu Mputu

Promoteur(s) : Bruno Schoumaker

Lecteur (s) : Bruno Masquelier

Année académique : 2024-2025

Master en Sciences de la population et du développement, finalité spécialisée en démographie

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave ».

Jollivet Nsungu Mputu

REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à Bruno Schoumaker, promoteur de ce mémoire, pour la qualité de son encadrement, la rigueur de ses remarques, ainsi que ses conseils méthodologiques et théoriques, qui ont largement contribué à enrichir cette recherche. Son exigence scientifique, alliée à une grande bienveillance, a été un appui précieux tout au long de ce travail.

Ma reconnaissance s'étend également à Bruno Masquelier, lecteur de ce mémoire. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble des professeurs et assistants du Master en Démographie, pour m'avoir permis de repousser mes limites grâce à la richesse de leurs enseignements. Une pensée particulière à Phillipe Bocquier . et Ester Rizzi.

Je suis profondément reconnaissant envers ma famille, et tout particulièrement Noël Suika, Nsimba Clémentine, Hubert Ibi, Mimi Nsukula, Duff Suika, Nola Kumbumbuna Fossard Pelanda, Gueuz Suika et Dodi Ibi et Lauren Ibi, pour leur affection constante et leur soutien indéfectible à chaque étape de ce parcours.

À ma tendre épouse, Merveille Ibi, je dédie une pensée toute particulière. Merci pour ta patience, tes encouragements quotidiens et ta confiance inébranlable, qui ont porté ce travail jusqu'à son aboutissement.

Enfin, je tiens à témoigner ma gratitude à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce mémoire. Qu'elles trouvent ici l'expression de ma reconnaissance la plus profonde.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS ii
TABLE DES MATIÈRES iii
LISTE DES TABLEAUX v
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS vii
INTRODUCTION 1
CHAPITRE 1 : DÉFINITION DES CONCEPTS ET CONTEXTE 3
1.1. Définition des concepts 3
1.1.1. Enregistrement des naissances 3
1.1.2. Statut social des femmes 4
1.2. Contexte 4
1.2.1. Contexte géographique, démographique et économique 4
1.2.2. Statut des femmes en RDC 6
1.2.3. Enregistrement des naissances en RDC 7
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE, QUESTION DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES 14
2.1. Revue de la littérature 14
2.1.1. Déterminants relatifs à l'offre 14
2.1.2. Facteurs liés à la demande 15
2.1.2.1. Caractéristiques individuelles 15
2.1.2.2. Caractéristiques liées au ménage 19
2.1.2.3. Milieu de résidence, normes culturelles, religion et appartenance ethnique 20
2.2. Cadre théorique : Approche de Capabilité de Sen 21
2.3. Question de recherche 23
2.4. Hypothèses 24
24.1. Hypothèse de l'effet du statut social sur l'enregistrement des naissances 24
2.4.2 . Hypothèse de l'interaction entre le statut social et statut matrimonial 24
2.4. Schéma causal empirique 24
CHAPITRE 3 : SOURCE DES DONNEES ET METHODOLOGIE 27
3.1. Sources des données 27
3.2. Echantillon de l'étude 28
3.3. Description des variables 30
3.3.1. Variable dépendante 30
3.3.2. La variable indépendante principale 31
3.3.3. Variable d'interaction 33
3.3.4. Les variables de contrôle 33
3.4. Traitement des données manquantes 35

3.5. Revue méthodologique 36
3.6. Méthodes d'analyses envisagées 38
CHAPITRE 4 : STATUT SOCIAL DES FEMMES ET ENREGISTREMENT DES NAISSANCES DES ENFANT DE MOINS DE 5 ANS EN RDC 41
4.1. Analyse univariée 41
4.2. Analyse multivarié 43
4.2.1. Modèle à effet brut (Modèle 1) 43
4.2.2. Effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances des naissances de moins de 5 ans à l'état civil 47
4.2.2.1. Modèle 2 : Effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances, ajusté pour les caractéristiques de l'enfant et de la mère 47
4.2.2.2. Modèle 3 : Effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances, contrôlé pour les variables individuelles, du ménage et de contexte 48
4.2.2.3. Modèle 4 : Effet d'interaction entre le statut social et le statut matrimonial des femmes sur l'enregistrement des naissances 50
4.4. Analyse complémentaire 54
4.4.1. Modèle 3a : Effet de l'éducation des femmes sur l'enregistrement des naissances 54
4.4.2. Modèle 3b : Effet de l'exposition aux médias 54
4.4.3. Modèle 3c : Effet de la possession d'un téléphone 54
DISCUSSION DES RÉSULTATS ET CONCLUSION 57
BIBLIOGRAPHIE 63
ANNEXES 75

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : caractéristiques socio-démographiques des enfants de moins de 5 ans et de leurs mères en RDC 42

Tableau 2 : Association entre enregistrement des naissances et caractéristiques sociodémographiques des femmes 46

Tableau 3 : Effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances 52

Tableau 4 : Composantes du statut social et enregistrement des naissances 56

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : *Évolution du taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans en RDC, 2001-2023* 10

Figure 2 : Évolution du taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans par provinces en RDC, 2014 - 2023 11

Figure 3 : Taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans par provinces en RDC, 2018 13

Figure 4 : Effet du statut social sur l'enregistrement des naissances à l'état civil 26

Figure 5 : Prédictions marginales du statut social et du statut matrimonial sur l'enregistrement des naissances en RDC, 2018. ..... *53*

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BM	: Banque Mondiale
CEA	: Commission Economique pour l'Afrique
EDS	: Enquêtes Démographiques et de Santé
ICM	: International Confederation of Midwives
INS	: Institut National de la Statistique
MICS	: Multiple Indicator Cluster Surveys
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMS	: Organisation Mondiale de la santé
RDC	: République Démocratique du Congo
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UNICEF	: United Nations Children's Fund
USAID	: United States Agency for International Development

INTRODUCTION

L'enregistrement des naissances constitue un droit fondamental, garantissant l'identité légale des individus et conditionnant leur accès à des services essentiels tels que l'éducation, la santé ou la protection sociale (UNICEF, 2019). Il joue également un rôle central dans l'organisation de l'action publique, en permettant une planification structurée, une allocation budgétaire efficace et un suivi démographique fiable (ICM, 2023). Malgré les efforts internationaux, la couverture mondiale de l'enregistrement des naissances demeure incomplète, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. À l'échelle mondiale, environ 150 millions d'enfants de moins de cinq ans ne sont pas enregistrés, dont plus de 90 millions vivent en Afrique subsaharienne (UNICEF, 2024). Cette région présente un taux moyen de couverture de 51 %, révélant d'importantes inégalités d'accès à l'état civil. Ce déficit s'explique non seulement par le manque d'infrastructures et de ressources, mais aussi par des obstacles sociaux et culturels encore insuffisamment explorés (UNICEF, 2025).

Si les recherches menées dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ont davantage documenté les obstacles économiques et géographiques liés aux ménages, ou les facteurs parentaux en général (Duryea *et al.,* 2006 ; Boco, 2015 ; Hertrich & Rollet, 2016), le rôle des femmes dans ce processus reste souvent relégué à l'arrière-plan. Dès la naissance, ce sont pourtant elles qui assurent les soins, la protection et les démarches essentielles liées à l'enfant. Cette proximité, qui les place en première ligne dans la gestion des droits civils de leurs enfants, rend d'autant plus pertinent l'examen de leurs caractéristiques en matière d'enregistrement des naissances (Marchand, 2007). Même lorsque les études abordent cet aspect, c'est souvent de façon très limitée, en analysant par exemple leur éducation ou leur accès aux médias (Alemu *et al.,* 2023 ; Bhatia *et al.,* 2017), sans examiner comment ces facteurs s'articulent entre eux. Les approches intégratives, qui combinent plusieurs indicateurs comme le niveau d'instruction, le pouvoir décisionnel, l'exposition aux médias ou l'accès à la technologie dans le but de construire un indicateur synthétique reflétant leur statut social, restent encore plus rares (Henri *et al.,* 2022 ; Mohanty & Gebremedhin, 2018). De plus, la majorité de ces travaux se concentrent uniquement sur les femmes en union, négligeant l'effet différencié que pourrait exercer le statut social selon la situation matrimoniale. Or, certaines études (Musizvingoza *et al.,* 2023) indiquent que le statut matrimonial est un facteur discriminant, en matière d'accès des femmes aux services d'état civil.

En République démocratique du Congo (RDC), la situation est encore plus préoccupante. Selon les données de l'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS, 2018), seuls 40,1 % des enfants de moins de cinq ans sont enregistrés à l'état civil, soit environ quatre sur dix. Pourtant, on en sait encore peu sur les rôles que jouent les femmes dans ce processus. Dans un contexte marqué par des violences conjugales persistantes et des normes patrilinéaires profondément ancrées, le statut matrimonial apparaît comme un facteur potentiellement déterminant du pouvoir d'agir des femmes, notamment dans les démarches administratives relatives à l'enregistrement de leurs enfants.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente étude. Elle propose d'analyser l'effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans en RDC, à partir d'un indicateur composite combinant le niveau d'instruction, l'exposition aux médias et la possession d'un téléphone mobile. Elle examine également l'effet modérateur du statut matrimonial, en s'interrogeant sur la manière dont le fait d'être en union ou non peut influencer cette relation.

Cette démarche s'appuie sur la théorie des capabilités d'Amartya Sen, qui met l'accent sur les libertés réelles dont disposent les individus, notamment aux femmes, de convertir leurs ressources en actions concrètes. Elle mobilise également les données de l'enquête MICS menée en RDC en 2018, représentative à l'échelle nationale, et repose sur une approche quantitative fondée sur des modèles de régression logistique binaire.

Ce mémoire est structuré en quatre chapitres. Le premier présente les concepts clés et le contexte de l'étude. Le deuxième propose une revue de la littérature, expose le cadre théorique mobilisé, puis formule la question de recherche ainsi que les hypothèses associées. Le troisième détaille les sources de données, les choix méthodologiques et les techniques d'analyse. Enfin, le quatrième chapitre présente, interprète et discute les résultats, avant de proposer une conclusion générale.

CHAPITRE 1 : DÉFINITION DES CONCEPTS ET CONTEXTE

Ce chapitre pose les bases conceptuelles et contextuelles de la recherche. Il définit d'abord les notions clés d'enregistrement des naissances et de statut social des femmes, puis présente les éléments de contexte propres à la RDC, afin de mieux comprendre les dynamiques nationales entourant l'enregistrement des naissances.

1.1. Définition des concepts

1.1.1. Enregistrement des naissances

L'enregistrement des naissances est le processus par lequel l'événement et les caractéristiques de la naissance d'un enfant sont consignés dans le registre d'état civil d'un pays (Olusola *et al*., 2022). Il s'agit d'une procédure administrative de reconnaissance officielle et permanente d'un enfant, qui s'achève par l'obtention d'un acte de naissance, document attestant de l'existence juridique de l'individu et garantissant l'exercice de ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels (Sägesser, 2009). Cette définition s'inscrit dans un cadre juridique fondé sur les conventions relatives aux droits de l'homme, qui insistent sur le caractère universel, permanent et continu de ce processus.

Dans les enquêtes EDS et les enquêtes MICS, qui s'intéressent aussi à la situation des enfants de moins de cinq ans, la notion juridique d'enregistrement à l'état civil est traduite en un indicateur mesurable, permettant d'en évaluer l'effectivité à partir des réponses des ménages L'enregistrement des naissances est estimé sur la base de l'autodéclaration des parents ou tuteurs légaux, à qui l'on demande si l'enfant possède un acte de naissance. Dans les enquêtes MICS, l'autodéclaration est, lorsque cela est possible, complétée par une vérification visuelle de l'acte de naissance, ce qui contribue à renforcer la fiabilité de l'information recueillie. Dans le cadre de cette recherche, nous retenons cette définition, telle que formulée dans les enquêtes EDS et MICS menées dans d'autres pays en développement et en RDC en particulier.

1.1.2. Statut social des femmes

Le concept de statut social, en désignant la position relative qu'occupe un individu dans la structure de la société (Fatmawati & Isnaeni, 2023 ; Fu *et al.*, 2016), décrit une hiérarchie sociale de prestige ou de pouvoir attribué à chacun, traduisant ainsi à des degrés variables d'influence et un accès inégal aux ressources ou aux opportunités (Aslund *et al.*, 2009). Si la construction théorique du statut social fait l'objet de divers débats (Rui, 2014), il est généralement reconnu comme un phénomène complexe intégrant des dimensions économiques, sociales, culturelles et relationnelles (Folomeeva & Fedotova, 2019 ; Henri *et al.*, 2022).

Ce cadre multidimensionnel permet de saisir la réalité globale de la position sociale d'un individu, en tenant compte de la diversité des facteurs qui la déterminent. C'est cette approche qui est retenue dans la présente étude. Le statut social des femmes y est donc analysé comme un indicateur composite élaboré à partir de variables relevant de différentes sphères (économique, éducative, culturelle, relationnelle, etc.), sans distinction préalable de statut matrimonial. Cette approche permet de refléter la diversité des situations vécues par les femmes en RDC et d'obtenir une mesure plus fidèle et nuancée de leur statut social.

1.2. Contexte

1.2.1. Contexte géographique, démographique et économique

Ce vaste pays d'Afrique centrale présente des particularités géographiques, démographiques, économiques et institutionnelles qui influencent tant le fonctionnement de l'état civil que le statut social de la femme congolaise.

La République démocratique du Congo (RDC) couvre une superficie de 2 345 409 km² et partage 9 165 km de frontières avec neuf pays voisins. Elle s'étend de l'océan Atlantique aux plateaux de l'Est, englobant une grande partie du bassin du fleuve Congo. Le territoire est marqué par une diversité de paysages : forêts tropicales, savanes, hauts plateaux et zones montagneuses. Cette configuration géographique rend l'accessibilité difficile dans plusieurs régions, en particulier rurales, compliquant ainsi l'enregistrement continu des faits d'État civil, notamment les naissances. Le réseau de transport peu développé renforce cet isolement.

Le seul recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) organisé en République démocratique du Congo (RDC) remonte à 1984. À ce jour, plus de quatre décennies plus tard, aucun nouveau recensement n'a été réalisé. Par conséquent, toutes les projections basées sur le RGPH de 1984 ne permettent plus d'estimer de manière fiable la population totale du pays. Néanmoins, selon le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la population et

le vieillissement, la RDC comptait environ 105 789 731 habitants en 2023, avec un taux de croissance annuel de 3,3 % et une densité moyenne de 45 habitants au kilomètre carré (OMS, 2023). La population congolaise est majoritairement jeune : 48 % ont moins de 15 ans, 49 % sont âgés de 15 à 64 ans, et seulement 3 % ont 65 ans et plus. Les femmes représentent 51 % de la population totale. L'espérance de vie demeure faible (59 ans), tandis que la mortalité infantile reste élevée (BM, 2023). Bien que la fécondité soit en légère baisse, elle reste largement au-dessus du seuil de remplacement, avec un indice synthétique de fécondité estimé à 5,5 enfants par femme (RDC-INS et *al.*, 2024). Cette forte fécondité peut entraîner une surcharge des services de base et poser des difficultés pour l'enregistrement systématique des naissances. La RDC demeure un pays à dominante rurale, avec environ 61,2 % de sa population vivant en dehors des centres urbains. Le taux d'urbanisation reste modéré (4,5 % en 2018), tandis que la capitale concentre une part importante de la population, dont la majorité réside en zones périurbaines (INS, 2021). Cette répartition géographique, combinée au faible niveau de développement des infrastructures de communication, constitue un frein majeur à l'enregistrement universel et continu des naissances.

Depuis la Constitution de 2006, la RDC est un État unitaire fortement décentralisé. À la suite des réformes territoriales de 2015, le pays est passé de 11 à 26 provinces. Cette décentralisation visait à rapprocher les services publics des citoyens. Cependant, la mise en œuvre inégale de cette réforme a généré des disparités d'accès aux services d'état civil. Dans certaines provinces nouvellement créées, les infrastructures sont encore inexistantes ou fonctionnent partiellement, contribuant à limiter l'enregistrement des naissances dans les zones rurales (INS, 2021).

L'économie, bien que riche en ressources minières, est peu diversifiée et fortement tributaire du secteur extractif. Les problèmes de gouvernance, la fragilité politique et la mauvaise gestion des ressources publiques entravent le développement (BM, 2023). Le secteur informel est dominant, avec une forte participation féminine. Environ 60 % de la population vit avec moins de 2 dollars par jour, plaçant la RDC parmi les pays les plus pauvres en termes de revenu par habitant (INS, 2021 ; BM, 2023).

Ce contexte économique défavorable constitue aussi un frein majeur à l'enregistrement des naissances. D'une part, les coûts directs et indirects de la démarche (transport, documents, pénalités en cas de retard) peuvent représenter une charge insupportable pour les ménages pauvres. D'autre part, l'importance du secteur informel, où les femmes travaillent souvent sans sécurité sociale ni accès formel aux droits, révèle une marginalisation administrative qui se répercute sur les enfants, notamment en matière d'état civil (Luvent GmbH, 2022).

Ces contraintes renforcent la pertinence d'adopter une approche multidimensionnelle du statut social des femmes, intégrant leur niveau d'instruction, leur exposition à l'information et leur autonomie économique autant de dimensions susceptibles d'influencer la probabilité d'enregistrement de leurs enfants.

1.2.2. Statut des femmes en RDC

Les investissements en faveur du renforcement du statut social des femmes, qu'elles soient en union ou non, ont des effets positifs non seulement sur leur participation à la vie sociale et économique de la communauté, mais également sur le bien-être et les droits des enfants (Neuilly *et al*., 2011). En RDC, bien que des avancées législatives aient été accomplies, notamment la réforme du Code de la famille, la précarité persistante des structures familiales et la survivance de pratiques traditionnelles continuent de freiner l'émancipation des femmes et de limiter leur influence dans la société.

Sur le plan éducatif, les femmes congolaises restent globalement désavantagées par rapport aux hommes. Selon les données de récent rapport de l'enquête EDS (2024), qui présente les niveaux d'instruction atteints et les dernières classes achevées par les personnes âgées de 6 ans ou plus, les écarts entre hommes et femmes restent marqués. Les résultats montrent que 15 % des femmes n'ont reçu aucune instruction, contre seulement 7 % des hommes. Pour le niveau primaire, 5 % des hommes ont terminé ce cycle, contre 4 % des femmes. Au niveau secondaire, la proportion atteint 14 % chez les hommes, contre 9 % chez les femmes. Enfin, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, 7 % des hommes ont achevé ce niveau d'étude, contre seulement 4 % des femmes. Ces écarts, déjà observés en 2018, traduisent des inégalités persistantes dans l'accès à l'éducation, qui varient également en fonction du lieu de résidence et du niveau de vie.

La situation professionnelle reflète également ces inégalités. Les femmes sont majoritairement cantonnées au secteur informel, caractérisé par la précarité, des revenus instables et l'absence de protection sociale (Luvent GmbH, 2022). Leur taux d'activité atteint 62 %, ce qui souligne leur rôle essentiel dans la subsistance des ménages. Toutefois, seules 6 % des femmes occupent un emploi salarié, contre 24 % des hommes. En outre, parmi les femmes actives ayant travaillé au cours des douze derniers mois, seules 44 % ont perçu un revenu, contre 60 % des hommes, illustrant une forme de précarité économique plus marquée (RDC-INS, 2024).

L’exposition à l’information constitue un autre indicateur révélateur des inégalités entre les hommes et les femmes. Les femmes congolaises restent, pour la plupart, moins exposées aux médias que les hommes. Les données de l’enquête MICS (2018) montraient déjà des écarts entre les deux sexes. Au cours des douze derniers mois précédant cette enquête, seules 4% des femmes lisaient un journal au moins une fois par semaine, contre 11% des hommes. En ce qui concerne l’écoute de la radio, 17% des femmes déclaraient l’écouter, contre 40% des hommes. Pour la télévision, 25% des femmes affirmaient la regarder, contre 33% des hommes. Quelques années plus tard, les résultats l’enquête EDS (2024) confirment la persistance de ces inégalités. Une large majorité de femmes, soit 78%, et 58% des hommes, affirment ne pas avoir été exposés à aucun de ces médias au cours des douze deniers mois précédant l’enquête. Parmi ceux déclaraient une exposition, la presse écrite n’est plus mentionnée, ce qui semble indiquer un recul de ce support. La télévision reste le média auquel les individus sont le plus exposés, suivi de la radio, avec des écarts toujours en faveur des hommes.

Au-delà des comparaisons entre hommes et femmes, il convient également de souligner que le statut social des femmes varie fortement entre elles. Ces disparités résultent de la combinaison de facteurs structurels et culturels, tels que le statut matrimonial, le lieu de résidence (urbain ou rural), le niveau de vie, la religion ou encore l’appartenance ethnique. La RDC compte en effet plus de 450 ethnies, chacune véhiculant des normes spécifiques influençant la place des femmes dans la société. Comme le souligne Rino (2015), les cadres législatifs, les politiques publiques et les normes culturelles continuent de limiter l’accès des femmes aux ressources économiques, aux services administratifs et aux espaces de décision, réduisant ainsi leur rôle et leur influence dans la société. Ces éléments témoignent d’une inégalité sociale persistante au sein même du groupe féminin, confirmant que le statut des femmes n’est ni homogène ni universel, mais dépend fortement du contexte dans lequel elles évoluent.

1.2.3. Enregistrement des naissances en RDC

Le système d’état civil actuellement en vigueur en République démocratique du Congo (RDC) repose sur le modèle institué à l’époque coloniale par le décret du 12 novembre 1885, entré en application en 1886. Les premiers bureaux furent établis à Banana, Boma et Léopoldville (actuelle Kinshasa), sous l’autorité de l’Église catholique. Si des adaptations ont été progressivement apportées, l’organisation actuelle demeure fortement marquée par cette structuration d’origine, aujourd’hui placée sous la supervision conjointe du ministère de l’Intérieur et du ministère de la Justice.

La déclaration de naissance est encadrée par la Loi n° 16/008 du 15 juillet 2016, qui modifie et complète le Code de la famille. Cette législation s'applique à toutes les naissances, qu'elles soient issues d'un mariage ou non. La déclaration peut être effectuée par le père, la mère, un parent proche, une personne ayant assisté à la naissance ou, le cas échéant, un mandataire muni d'une procuration. Elle s'effectue auprès de l'officier de l'état civil. Le dossier comprend en général un certificat médical de naissance, les pièces d'identité des parents et, lorsque c'est le cas, un acte de mariage. Le déclarant doit également fournir plusieurs informations sur la naissance (date, lieu, sexe de l'enfant, prénom attribué) et sur les parents (identité complète, âge, profession, nationalité, domicile).

C'est à l'issue de ce processus que l'acte de naissance (voir annexe 5) est établi. Lorsque la déclaration est réalisée dans un délai légal de 90 jours, l'acte est délivré gratuitement. En revanche, au-delà de ce délai, l'établissement de l'acte nécessite une procédure judiciaire. Le recours à un jugement supplétif devient alors obligatoire.

À ce sujet, un avocat installé à Kinshasa, interrogé dans le cadre d'un entretien téléphonique, précise que dans les cas de déclaration tardive, *« le citoyen doit déposer une requête au tribunal de paix pour obtenir un jugement supplétif. Et s'il n'existe pas de tribunal dans la commune, la loi autorise à saisir la juridiction la plus proche. Une fois le jugement délivré et signifié, l'acte de naissance peut être établi auprès du bureau d'état civil compétent »*. Cette procédure, bien que légalement encadrée, est en pratique longue et coûteuse. *« Il faut souvent s'armer de patience et disposer des ressources nécessaires : certains dossiers prennent plusieurs mois et coûtent jusqu'à 250 dollars américains »,* souligne-t-il. Cette barrière financière constitue un obstacle majeur pour les familles les plus modestes (Luvent GmbH, 2022).

En l'absence de données officielles sur le nombre de bureaux d'état civil à l'échelle nationale, l'entretien avec cet avocat permet également d'éclairer le fonctionnement concret de ces services à Kinshasa. Chaque maison communale est censée disposer d'un bureau d'état civil. Cependant, *« la réalité, c'est qu'il existe de fortes disparités d'une commune à l'autre. Certains bureaux sont actifs, d'autres très peu. Et quand la commune est très peuplée, le bureau principal est débordé »*. Dans ces cas, des antennes secondaires peuvent être créées ponctuellement pour alléger la charge, bien que cela ne soit pas systématisé.

Sur le plan organisationnel, le fonctionnement reste essentiellement manuel. *« Les actes sont encore rédigés à la main. Il n'y a pas de base de données centralisée, ce qui rend les recherches très compliquées, surtout lorsqu'un acte est ancien ou mal classé »*, précise encore l'avocat. Ce manque de numérisation affecte la traçabilité et la conservation des documents. Les agents doivent souvent composer avec un manque chronique de matériel papier, imprimantes, encre et, en l'absence de ressources suffisantes, certains en viennent à demander des frais informels aux usagers pour accélérer ou débloquer un dossier, même lorsque la demande est introduite dans les délais.

Ces éléments, bien que non représentatifs du territoire national, permettent de mieux saisir les dysfonctionnements structurels du système d'état civil en RDC, en particulier dans les grandes agglomérations. Ils mettent en évidence un double défi : d'une part, garantir un accès équitable à l'enregistrement des naissances, notamment pour les familles vulnérables, et d'autre part, moderniser les outils et les procédures pour assurer un traitement plus efficace, plus transparent et plus durable de l'état civil.

L'enregistrement des naissances en RDC s'inscrit dans un paradoxe : malgré un cadre juridique renforcé, notamment la loi n°16/008 du 15 juillet 2016, modifiant et complétant le code de la famille, le taux d'enregistrement demeure faible (Kamikele, 2021). L'analyse de l'évolution de la couverture nationale de l'enregistrement des naissances en RDC entre 2001 et 2023 révèle une situation préoccupante. Comme le montre la figure 1 ci-dessous, sur l'ensemble de cette période, le taux d'enregistrement demeure inférieur à 50 %, et son évolution ne suit pas une tendance claire. De manière générale, on observe une progression en dents de scie, marquée par des fluctuations successives. En 2001, le taux d'enregistrement des naissances était estimé à 34 %. Ce taux a diminué au fil des années, atteignant un minimum de 25 % en 2014. Une amélioration notable est toutefois observée en 2018, avec un pic à 40,2 %, avant une nouvelle baisse qui ramène ce taux à 34 % en 2023, soit le même niveau qu'en 2001.

Le graphique met également en évidence un écart important entre la proportion d'enfants déclarés à l'état civil sans avoir reçu d'acte de naissance, et celle des enfants ayant effectivement obtenu un acte de naissance. Cela montre que tous les enfants déclarés ne reçoivent pas systématiquement leur acte de naissance, ce qui compromet leur existence juridique. En 2014, par exemple, près de la moitié des enfants déclarés (11 % sur 25 %) n'avaient pas obtenu d'acte de naissance. En 2018, bien que l'on observe le taux de couverture le plus élevé de la période, 4,7 % des enfants enregistrés ne disposaient toujours pas du document officiel. Cette tendance persiste en 2023, où 4 % des enfants enregistrés n'avaient

toujours pas reçu d'acte de naissance. Ces enquêtes ont identifiés plusieurs obstacles à cette situation, à titre illustratif, l'enquête EDS (2014) et MICS (2018), mentionnent les facteurs suivants :

- Une méconnaissance des lieux de déclaration : en 2014, une femme sur deux déclarait ne pas savoir où faire enregistrer son enfant, et cette situation persistait en 2018, où près d'une femme sur dix affirmait ignorer le lieu d'enregistrement ;
- Des défaillances dans la remise des documents : une femme sur dix rapportait que les actes de naissance n'étaient pas remis aux parents, malgré la déclaration ;
- Une distance excessive aux centres d'enregistrement : 10 % des femmes estimaient que les services étaient trop éloignés, un facteur particulièrement pénalisant en milieu rural ;
- Enfin, d'autres obstacles d'ordre logistique ou institutionnel étaient également évoqués, rendant l'accès au service d'enregistrement difficile pour une part importante de la population.

Figure 1 : Évolution du taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans en RDC, 2001-2024

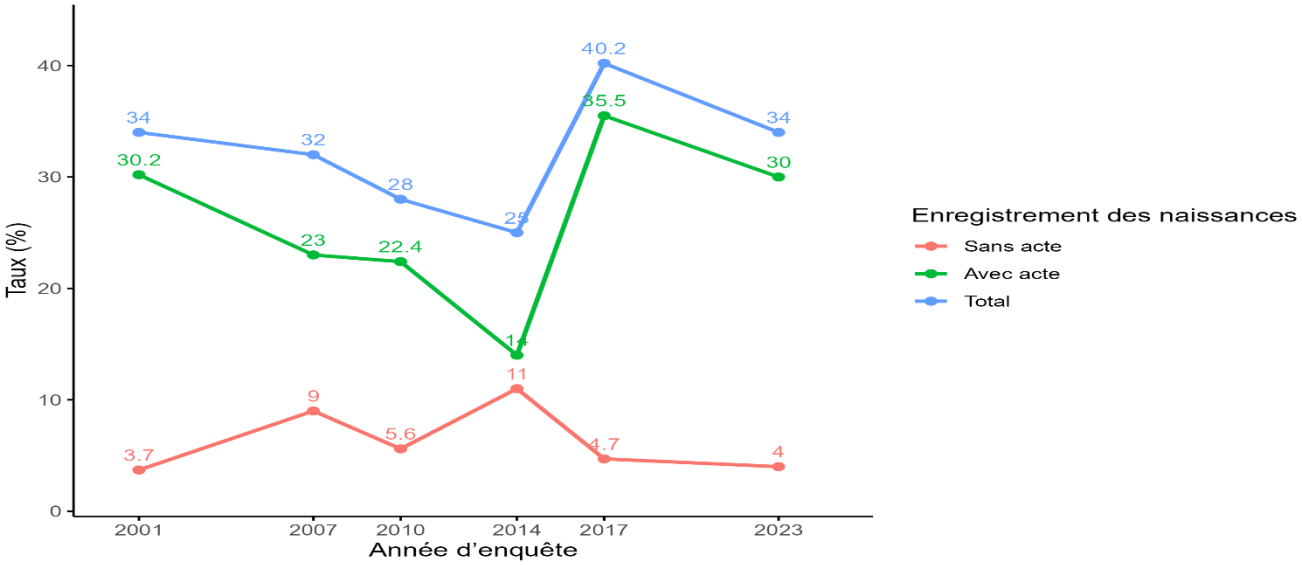

Source : Par nous-mêmes, à partir des données des enquêtes MICS et EDS

Note : 2001=MICS ; 2007= EDS ; 2010= MICS ; 2014 = EDS , 2018 = MICS 2018 ; 2024 = EDS

Par ailleurs, les moyennes nationales dissimulent d'importantes disparités à l'échelle provinciale. Comme le montre la figure 2, l'évolution du taux d'enregistrement des naissances entre 2014 et 2023 varie fortement selon les provinces.

Cette figure met en évidence des trajectoires contrastées. La ville province de Kinshasa et les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu enregistrent des évolutions positives de taux de couvertures d'enregistrement des naissances, tandis que les reste des autres provinces stagnent et d'autres comme le Kwilu, l'Équateur ou le Maniema régressent. Ces écarts reflètent la diversité des contextes locaux, tant en matière d'offre institutionnelle que de conditions géographiques, de niveaux de vie ou de normes sociales.

Figure 2 : Évolution du taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans par provinces en RDC, 2014 - 2023

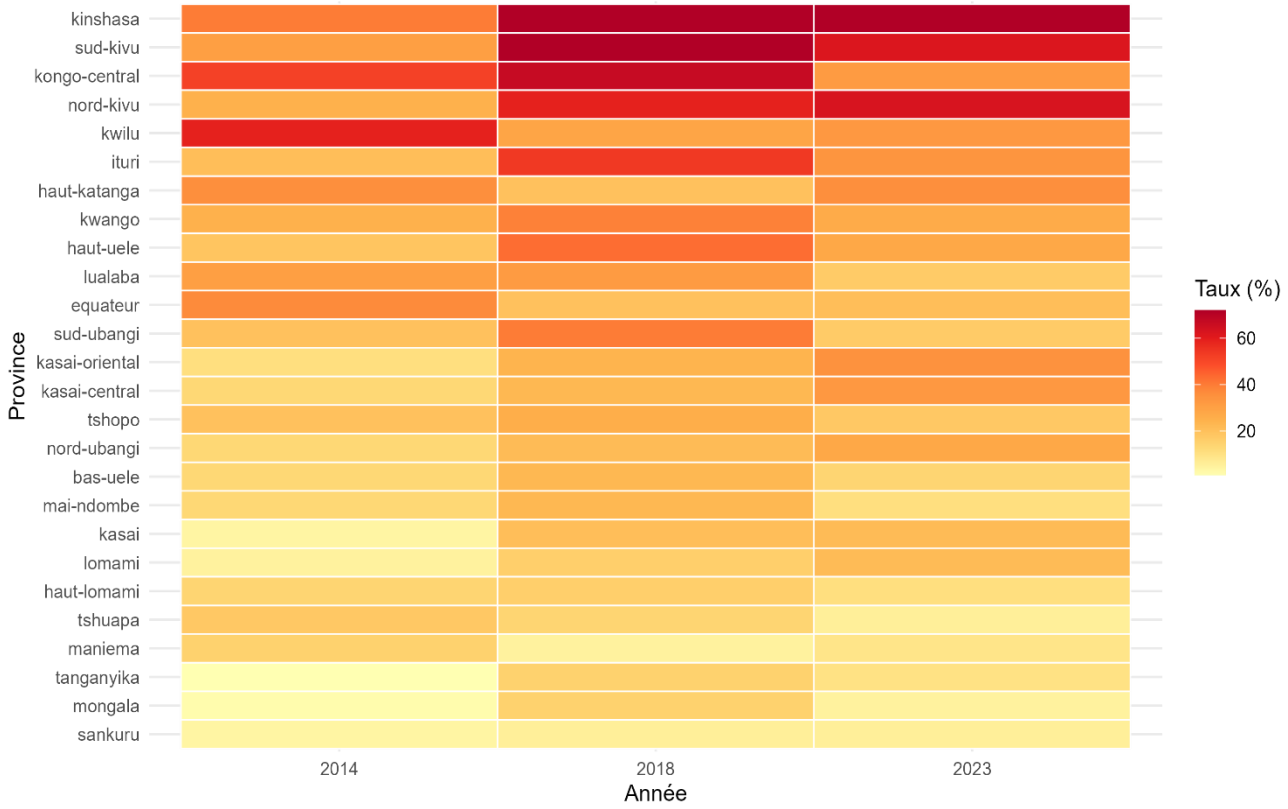

Source : Par nous-mêmes, à partir des données des enquêtes MICS 2018 et EDS 2014,2023.

La figure 3 ci-dessous donne un aperçu pour l'année 2018, année de réalisation de l'enquête MICS sur laquelle repose la présente étude. Elle met en évidence un contraste net entre les provinces, avec des taux d'enregistrement dépassant 50 % dans plusieurs provinces de l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri) et de l'Ouest (Kinshasa, Kongo-Central). Cette situation peut s'expliquer par la meilleure couverture en infrastructures d'état civil et par le soutien actif d'organisations non gouvernementales, telles que SOS Enfant ou Memisa, engagées dans les projets visant améliorer l'enregistrement des naissances.

D'autres provinces, comme le Tanganyika, affichent des taux plus modestes, mais encore supérieurs à 20%. Des témoignages rapportés par Habiri (2017) à Lubumbashi, permettent de mieux comprendre pourquoi certains parents renoncent ou retardent l'enregistrement. Un père explique : *« J'ai eu une bonne leçon désormais. J'ai failli rater un voyage et mon emploi, faute d'actes de naissance de mes enfants »*. Une vendeuse, de son côté confie *:* « *Même si je le savais, cela serait être difficile de consacrer de mon temps pour le faire. Je suis trop prise par une autre obligation, celle de nourrir mes enfants. »* (Habiri, 2017).

Enfin, certaines provinces enregistrent des taux encore plus faibles, parfois inférieurs à 10%. Ces territoires, souvent parmi les plus enclavés (Maniema et Sankuru) du pays, souffrent d'un manque criant d'infrastructure. Le récent découpage administratif, qui a porté le nombre de provinces de 11 à 26, semble avoir accentué ces difficultés. Mis en place sans réelle préparation, il a parfois créé de nouvelles provinces sans les moyens suffisants pour répondre aux besoins essentiels, comme l'enregistrement des naissances.

Figure 3 : Taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans par provinces en RDC, 2018

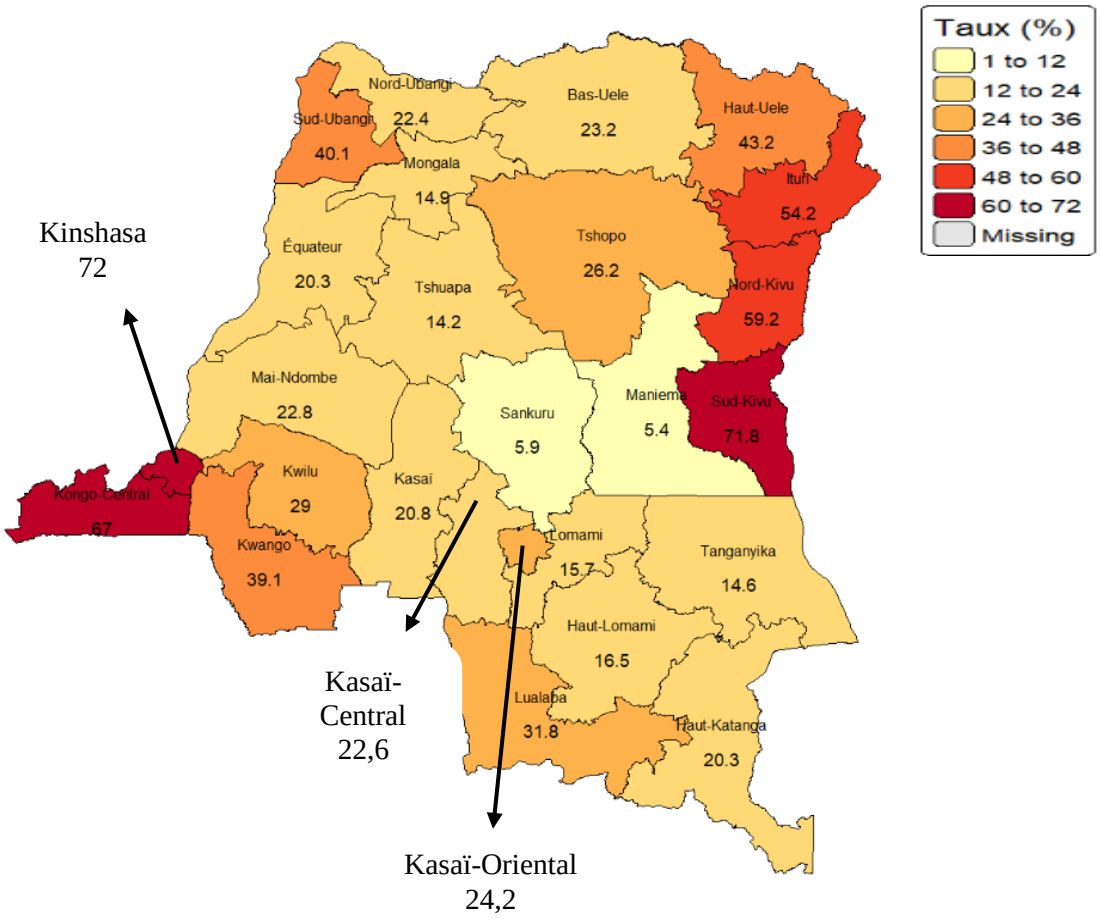

Source : Par nous-mêmes, à partir des données de l'enquête MICS-RDC, 2017- 2018.

CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE, QUESTION DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES

Ce chapitre revient d'abord sur les principales études menées autour de l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans, afin d'en dégager les limites et les aspects encore peu explorés. Il présente ensuite une approche théorique qui aide à mieux comprendre les inégalités d'accès à ce droit fondamental. Enfin, il formule la question de recherche et les hypothèses qui orienteront l'analyse.

2.1. Revue de la littérature

Comme le souligne Glaude (2023), garantir à chaque enfant son droit à une existence légale suppose de bien comprendre les facteurs qui facilitent ou freinent l'enregistrement des naissances, notamment pour les enfants de moins de cinq ans. Plusieurs facteurs ressortent, que l'on peut grouper en deux grands types: d'un côté, ceux liés à l'offre, c'est-à-dire aux services et aux politiques publiques ; de l'autre, ceux liés à la demande, en lien avec les conditions de vie, les pratiques et les choix des familles.

2.1.1. Déterminants relatifs à l'offre

Du côté de l'offre, les recherches s'accordent à souligner l'importance de la qualité et de la disponibilité des services d'état civil dans l'enregistrement des naissances. Plusieurs leviers institutionnels ont montré leur efficacité : la mise en place de réformes juridiques (la gratuité des services, la réduction des délais pour déclarer une naissance, autorisation données des tierces personnes à déclarer la naissance), ainsi que la création de bureaux de proximité. D'autres actions, comme la formation du personnel, les transferts sociaux conditionnels, ou l'appui d'organisations telles que l'UNICEF ou la Banque mondiale, ont également contribué à améliorer l'accès à l'enregistrement (Barrientos *et al.*, 2014; CEA, 2017; Linhart *et al.*, 2024). Ces effets sont d'autant mieux documentés que les obstacles liés à l'offre tels que la distance, les coûts directs ou indirects, ou l'accès inégal aux services sont mesurables et peuvent être atténués par des politiques ciblées.

Ces résultats sont souvent mieux documentés, car les obstacles liés à l'offre comme la distance, les coûts ou l'absence de services sont visibles, quantifiables et plus facilement modifiables par des politiques publiques.

Ces résultats se vérifient aussi dans le contexte congolais à travers deux études menées à Kisangani et à Kasaï-Central, qui montrent que le manque d'infrastructures, l'éloignement des centres d'état civil, les barrières géographiques ou encore le dysfonctionnement des services administratifs locaux constituent des freins majeurs à l'enregistrement des naissances (Loshima, 2022; Ndaye, 2025). Ailleurs, comme au Pérou, Corbacho & Osorio Rivas (2012) trouvent des résultats similaires, plus particulièrement en ce qui concerne la proximité géographique des bureaux d'états civils.

Contrairement aux déterminants de l'offre relativement bien documentés, ceux liés à la demande, c'est-à-dire aux profils sociaux, aux pratiques et aux contraintes vécues par les familles, restent moins étudiés. La présente revue se concentre donc sur ces déterminants de la demande, et plus particulièrement sur le rôle des femmes dans le processus d'enregistrement des naissances.

2.1.2. Facteurs liés à la demande

2.1.2.1. Caractéristiques individuelles

- *Sexe et l'âge de l'enfant, et âge de la mère*

Le sexe de l'enfant, son âge et celui de la mère constituent des éléments importants parmi les caractéristiques individuelles influençant l'enregistrement des naissances à l'état civil.

Concernant le sexe de l'enfant, dès 2017, Bhatia et al. ont montré que les écarts de genre dans l'enregistrement restaient généralement faibles et rarement significatifs, dans de nombreux pays. Trois ans plus tard, Castle *et al*. (2020) ont néanmoins identifié des différences plus marquées dans certains contextes spécifiques, comme le Niger, la Guinée-Bissau ou la Thaïlande, où les garçons sont plus souvent enregistrés que les filles. Harbers (2020), dans la même d'ordre d'idée, attribue cette différence observée au Mexique aux rôles attendus des filles au sein de la société et à la division genrée du travail.

L'âge de l'enfant constitue également un facteur déterminant. Plusieurs études indiquent que la probabilité d'enregistrement augmente avec l'âge. Cela s'explique souvent par le report de la déclaration, motivé par l'attente d'événements nécessitant un acte de naissance, tels que l'inscription à l'école ou l'obtention d'un passeport. C'est ce que montrent Makinde *et al*.(2016) au Nigeria, où les enfants plus âgés sont plus fréquemment enregistrés que les nourrissons. A l'inverse, Harbers (2020) observe au Mexique une dynamique opposée, attribuée à des mesures incitatives mises en place par le gouvernement, encourageant un enregistrement précoce, notamment à travers la mise en œuvre de transferts monétaires conditionnels.

L’âge de la mère est aussi un indicateur pertinent. Les mères adolescentes tendent à enregistrer leurs enfants moins fréquemment que les femmes plus âgées (Candia, 2016). Cette tendance peut refléter un déficit d’expérience ou une moindre familiarité avec les procédures administratives. A mesure que l’âge maternel augmente, la probabilité d’enregistrement progresse généralement, en lien avec une meilleure stabilité personnelle et une plus grande aisance dans l’interaction avec l’administration.

- *Genre*

Parmi les facteurs liés à la situation des parents, le genre occupe une place particulière. Il ne se limite pas à la différence biologique entre hommes et femmes, mais renvoie aussi aux rôles, responsabilités et pouvoirs que la société attribue à chacun. Dans une étude menée dans 93 pays à revenu faible et intermédiaire, Wendt et ses collègues (2022) montrent que, dans la plupart des cas, le sexe du parent qui déclare l’enfant n’a pas d’effet direct sur l’enregistrement de la naissance. Mais derrière cette apparente égalité se cachent des réalités plus complexes, notamment au niveau national, où les normes sociales, les pratiques administratives et la reconnaissance légale des femmes seules peuvent fortement varier.

Une étude réalisée en Guinée-Bissau par Fisker et ses collègues (2019) confirme cela. Les chercheurs y constatent que l’absence du père est l’un des obstacles majeurs à l’enregistrement, même si la mère est présente et souhaite faire la démarche. Cela montre qu’en pratique, la reconnaissance officielle de l’enfant dépend encore souvent de la figure paternelle.

D’ailleurs, dans d’autres contextes, cette inégalité se manifeste de façon plus discrète mais tout aussi réelle. Par exemple, en Haïti, les femmes qui élèvent seules leurs enfants peuvent hésiter à aller déclarer une naissance. Elles craignent parfois d’être jugées par les agents de l’état civil, surtout lorsque l’enfant est né hors mariage. Ce regard social négatif peut décourager les démarches, d’autant que la loi elle-même donne souvent un rôle central au père dans la déclaration. Quand celui-ci refuse d’assumer son rôle ou abandonne la mère, cela empêche parfois l’enfant d’obtenir ses papiers. Ce genre de situation montre à quel point les règles sociales et les lois peuvent, ensemble, freiner l’accès des enfants à une existence reconnue (Mathieu, K.,2019).

- *Niveau d'instruction*

Au-delà des déterminants démographiques, le niveau d'instruction des parents. Au Laos par exemple, le taux d'enregistrement de naissances progresse en fonction du niveau d'éducation des parents. Ce taux varie de 66,5 % chez les parents sans instruction pour atteindre 73,1 % chez les parents avec un niveau primaire ; il passe à 81,8 % chez les parents ayant une instruction du niveau secondaire et atteint 93,2 % chez les parents ayant un niveau d'enseignement supérieur (Nomura *et al.,* 2018). Cette tendance est d'autant plus marquée lorsqu'on considère uniquement l'éducation maternelle. Lorsqu'une mère a été scolarisée, elle est souvent mieux informée de ses droits, plus encline à interagir avec les institutions et plus consciente de l'importance juridique et sociale d'un acte de naissance. Bhatia *et al.* (2017), sur la base d'une analyse de grande ampleur portant sur des enquêtes nationales représentatives menées dans 94 pays entre 2000 et 2014, à partir des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) et des Enquêtes par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS), montrent que 94 % des enfants de mères ayant un niveau d'instruction élevé sont enregistrés, contre seulement 66 % pour ceux de mères sans instruction de base. Cette recherche souligne le rôle structurant de l'éducation maternelle dans l'accès au droit à l'identité légale.

Des résultats au niveau national, notamment dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, ont révélé des tendances similaires. Au Bénin, 55 % des enfants de mères sans instruction sont enregistrés, contre 70 % pour celles ayant un niveau primaire, et 81 % pour celles ayant un niveau secondaire ou plus (Boco, 2015). Au Sénégal, les enfants de mères ayant atteint le niveau secondaire ou supérieur affichent un taux d'enregistrement de 95 %, contre 85 % pour ceux dont les mères ont une instruction du niveau primaire, et 70 % pour ceux dont les mères sont sans instruction (Lisa, 2016).

En République démocratique du Congo, les données du MICS-RDC-2018 confirment cette tendance : les enfants des mères sans instruction présentent un taux d'enregistrement inférieur à ceux dont la mère possède un niveau secondaire ou plus. En République Démocratique du Congo, les données du MICS-RDC-2018 confirment cette tendance.

Les enfants des mères sans instruction présentent un taux d'enregistrement de 33 %, contre 85 % pour ceux dont la mère possède un niveau supérieur.

- *Accès à l'information et exposition aux médias*

Lorsqu'elles sont mieux informées, les familles sont souvent mieux préparées pour faire enregistrer la naissance de leurs enfants. Que ce soit par la radio, la télévision ou les téléphones mobiles, l'accès aux médias facilite non seulement la diffusion d'informations, mais aussi la compréhension et l'appropriation des démarches à suivre. Ce lien entre information et enregistrement est au cœur de plusieurs études menées ces dernières années.

Plan International (2015) ouvre la discussion en montrant qu'au Kenya, un projet d'enregistrement numérique reposant sur l'usage des téléphones mobiles a permis de doubler le taux d'enregistrement des naissances. Quelques années plus tard, Candia (2016), en Ouganda, confirme ce lien en montrant qu'avoir un téléphone ou une radio augmente significativement la probabilité que les enfants soient enregistrés. Plus récemment, Alemu *et al.* (2023), au nord de l'Éthiopie, approfondissent cette relation en soulignant que l'accès aux médias chez les femmes en post-partum est fortement associé à leur niveau de connaissance des démarches d'enregistrement

- *Autonomie des femmes*

L'autonomie des femmes, c'est-à-dire leur capacité à prendre des décisions importantes dans la vie quotidienne, joue un rôle déterminant dans de nombreux aspects de la vie familiale. Cela vaut aussi pour un droit fondamental comme l'enregistrement des naissances. Plus les femmes ont de liberté d'action et de pouvoir décisionnel, plus leurs enfants ont de chances d'être enregistrés à l'état civil.

Des études menées dans différents contextes montrent que ce lien existe, même s'il prend des formes variées. En Inde, une recherche de Mohanty & Gebremedhin (2018), s'est appuyée sur la deuxième série de l'enquête sur le développement humain de l'inde (IHD) pour étudier l'impact du statut des mères sur l'enregistrement des naissances.

Les auteurs y analysent plusieurs dimensions de l'autonomie : la liberté de mouvement, la capacité à prendre des décisions dans le ménage, et le pouvoir de négociation. Leur étude montre notamment que les femmes capables de se déplacer seules pour aller au centre de santé, visiter des proches ou faire des courses sont plus susceptibles de faire enregistrer leurs enfants. Cet effet varie d'un district à l'autre, mais reste significatif.

Au Cameroun, une autre étude, menée par Henri *et al.* (2022), adopte une approche un peu différente. Plutôt que de distinguer chaque dimension de l'autonomie, les chercheurs construisent un indicateur global du statut social des femmes, à partir de plusieurs éléments : leur niveau d'instruction, l'écart d'âge avec leur conjoint, leur activité professionnelle, mais aussi leur religion ou leur appartenance ethnique. Ils regroupent les femmes en trois catégories : statut faible, moyen ou élevé. Et les résultats sont parlants : les enfants de femmes à statut élevé ont environ 3,4 fois plus de chances d'être enregistrés que ceux de femmes à statut faible.

2.1.2.2. Caractéristiques liées au ménage

Parmi les caractéristiques associées au ménage, le niveau de vie se distingue comme l'un des déterminants les plus largement documentés dans la littérature. Cette prééminence s'explique par l'influence directe que le capital économique exerce sur la capacité des ménages à accéder aux services d'état civil, à assumer les frais liés aux démarches administratives, et à surmonter les contraintes logistiques, notamment dans les contextes marqués par une pauvreté structurelle. De manière générale, les enfants issus de ménages défavorisés présentent une probabilité nettement plus faible d'être enregistrés que ceux des foyers plus aisés. Cette tendance, bien que variable selon les pays, se confirme à travers plusieurs études menées en Afrique subsaharienne. Au Bénin, Boco (2015) montre par exemple que le taux d'enregistrement atteint 83,4 % chez les enfants du quintile de richesse le plus élevé, contre seulement 40,2 % pour ceux du quintile le plus pauvre. En république de Guinée, Kaba (2023) observe une tendance comparable, avec un écart significatif selon la possession d'équipements ménagers : 77,6 % des enfants sont enregistrés dans les ménages possédant une télévision, contre 55,7 % dans ceux qui n'en disposent pas. En Ouganda, Candia (2016) souligne également l'effet positif de la possession de biens, notamment les téléphones portables, sur la probabilité d'enregistrement des enfants. De leur côté Mwansa *et al.* (2021) en Zambie, mettent en lumière un contexte encore plus critique : malgré un taux global d'enregistrement très faible (11 %), seuls 4 % des enfants disposent d'un acte de naissance, et l'indice de richesse apparaît comme un déterminant central. Cette dynamique ne se limite pas à l'Afrique de l'Ouest ou de l'Est. En République Démocratique du Congo, les données MICS 2018 révèlent également un gradient économique, les enfants issus des ménages les plus pauvres étant moins souvent enregistrés que ceux des ménages les plus aisés.

2.1.2.3. Milieu de résidence, normes culturelles, religion et appartenance ethnique

L'enregistrement des naissances ne dépend pas uniquement des caractéristiques individuelles ou familiales. Il est également influencé par l'environnement dans lequel vivent les familles, qu'il s'agisse du lieu de résidence, des pratiques culturelles, des croyances religieuses ou de l'appartenance à un groupe ethnique. Cette section explore ces différentes dimensions collectives.

- *Effet du milieu de résidence sur l'enregistrement des naissances*

De nombreuses études ont mis en évidence des disparités marquées entre les zones urbaines et rurales. Au Mali, Hertrich & Rollet (2016) observent que les taux d'enregistrement atteignent 46 % en milieu urbain contre seulement 13 % en milieu rural. Une tendance similaire est relevée par Kaba (2023), en République de Guinée, où 80,8 % des enfants vivant en zone urbaine sont enregistrés, contre 54 % en milieu rural. Ces constats sont renforcés par Ebbers & Smits (2022), qui montrent que, toutes choses égales par ailleurs, vivre en zone urbaine augmente de 2,8 % la probabilité d'enregistrement.

Ces écarts géographiques se croisent souvent avec d'autres dimensions sociales, comme le niveau d'instruction ou le niveau de vie. Kumari (2019) souligne l'effet cumulatif de ces facteurs : les enfants issus de foyers urbains, instruits et économiquement favorisés bénéficient d'un triple avantage en matière d'accès à l'enregistrement.

- *Religion*

Mais les inégalités territoriales ne suffisent pas à expliquer les comportements. Les pratiques culturelles et les croyances religieuses façonnent également les décisions d'enregistrement. En Éthiopie, Abay (2020) observe que les enfants issus de familles musulmanes sont davantage enregistrés que ceux issus de familles chrétiennes orthodoxes, ce qui suggère une adhésion différente aux institutions selon les confessions. En Chine, Nyland *et al*. (2016) montrent que certaines pratiques religieuses ou coutumières peuvent conduire au refus d'enregistrement, en raison de leur incompatibilité perçue avec les règles officielles. Ces exemples rappellent que les croyances, qu'elles soient religieuses ou culturelles, participent activement aux décisions liées à l'état civil.

- *Appartenance à une ethnie*

L'appartenance ethnique constitue également un facteur différenciateur. Au Bénin, Boco (2015) relève que le taux d'enregistrement varie de 17,1 % chez les Peulhs à plus de 65 % chez les Adja, Fon et Yoruba. Tobin & Obi (2013) ainsi que Mohanty & Gebremedhin (2018) confirment l'effet significatif de l'ethnicité et des représentations collectives sur le recours à l'état civil. Dans une perspective qualitative, Abou N'dry *et al.* (2021) soulignent que, chez certains groupes comme les Peulhs, l'État civil est perçu comme un instrument de domination coloniale, ce qui nourrit une résistance symbolique à son adoption.

2.2. Cadre théorique : Approche de Capabilité de Sen

L'approche par les capabilités, développée par Amartya Sen (1992), propose une manière renouvelée de penser les inégalités sociales. Contrairement aux approches qui s'arrêtent à la possession de ressources ou à l'existence de droits formels, elle invite à s'interroger sur ce que les individus peuvent réellement faire de ces ressources dans leur vie quotidienne. En d'autres termes, ce qui compte, ce n'est pas seulement d'avoir un droit, mais de pouvoir effectivement l'exercer (Sen,1992).

Cette idée, que Sen appelle capabilité, met l'accent sur la liberté réelle d'agir. Deux personnes ayant accès au même droit peuvent, en réalité, ne pas avoir les mêmes possibilités d'en bénéficier. Par exemple, même lorsqu'un acte de naissance est censé être gratuit, comme c'est souvent le cas sur le papier, il peut rester inaccessible à cause de coûts cachés ou de pratiques de corruption, comme cela a été observé en Haïti (Mathieu, 2019). Cette critique rejoint celle que Sen adresse à John Rawls : selon lui, le simple fait de distribuer des « biens premiers » (comme un droit ou un revenu) ne garantit pas l'égalité réelle si les individus n'ont pas la même capacité à les utiliser (Sen, 1992).

Pour bien comprendre cette approche, trois notions sont essentielles : les ressources sont les biens ou les droits dont dispose une personne, comme le niveau d'instruction, la possession d'un téléphone, ou l'existence d'un centre d'état civil ; les capabilités sont les opportunités réelles qu'a cette personne pour accomplir ce qu'elle juge important pour sa vie. Par exemple, enregistrer la naissance de son enfant ; les fonctionnements sont les accomplissements concrets : ici, avoir effectivement enregistré l'enfant (Sen, 1999).

Mais cette transformation des ressources en fonctionnements ne va pas de soi. Elle dépend de ce que Sen appelle les facteurs de conversion, qui peuvent être : personnels (état de santé, alphabétisme), sociaux (normes de genre, hiérarchies dans le ménage), environnementaux (Robeyn *et al.*, 2007).

C'est précisément là que cette approche devient utile pour analyser l'enregistrement des naissances. Elle ne se contente pas de vérifier si le service est disponible ou si les femmes ont, en principe, le droit d'y accéder. Elle interroge les conditions concrètes dans lesquelles ce droit peut être exercé. Est-ce que la femme sait que ce droit existe ? Peut-elle se déplacer jusqu'au bureau d'état civil ? A-t-elle besoin de l'autorisation de son mari pour faire la démarche ? Toutes ces dimensions, souvent invisibles, influencent sa capacité réelle d'agir.

Dans cette optique, le statut social devient une clé de lecture centrale. Il ne se limite pas à une seule caractéristique, mais regroupe plusieurs dimensions interdépendantes : niveau d'instruction, autonomie décisionnelle, accès à l'information, ressources économiques, possession d'un téléphone. Ce sont autant de leviers qui permettent ou non de transformer un droit formel en réalité vécue. Une femme mieux informée, autonome, et dotée de certains moyens a plus de chances de faire enregistrer son enfant qu'une autre qui cumule les obstacles.

Cette approche est particulièrement pertinente pour analyser l'effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances. Elle aide à comprendre comment la diversité des situations humaines en termes d'éducation, d'accès à l'information, d'autonomie ou de ressources influence concrètement la capacité des femmes à exercer un droit pourtant reconnu (Sen, 1992 ; Nussbaum, 2011).

Elle permet ainsi de dépasser les explications fondées uniquement sur l'intention ou la volonté individuelle, pour s'intéresser à ce que chacune peut réellement faire, compte tenu de ses conditions de vie. En d'autres termes, elle offre un cadre d'analyse qui replace les inégalités non pas dans ce que les femmes veulent ou savent faire, mais dans les marges d'action réelles dont elles disposent selon leur statut social (Robeyns, 2005). Cela éclaire pourquoi, même lorsque le droit à l'enregistrement existe, certaines femmes restent en marge du système.

2.3. Question de recherche

La revue de la littérature a montré que les décisions d'enregistrer un enfant à l'état civil ne dépendent pas uniquement de la disponibilité des services ou des ressources économiques. Elles sont aussi fortement influencées par des réalités sociales, culturelles et relationnelles, qui façonnent concrètement la capacité des femmes à exercer ce droit au quotidien.

Ces contraintes renvoient aux facteurs de conversion évoqués par Sen, c'est-à-dire aux éléments qui conditionnent la transformation d'un droit reconnu en possibilité réelle d'agir.

Par ailleurs, bien que plusieurs études menées dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, notamment en Afrique subsaharienne, aient mis en évidence l'effet du niveau d'instruction, des ressources économiques ou du lieu de résidence sur l'enregistrement des naissances, rares sont celles qui adoptent une approche intégrée du statut social des femmes. Or, cette dimension est essentielle, car elle recouvre plusieurs aspects comme l'autonomie, l'accès à l'information ou les ressources matérielles qui influencent les capabilités, c'est-à-dire la liberté réelle d'agir, au sens de Sen. De plus, la majorité des recherches existantes se concentrent sur les femmes vivant en union, excluant ainsi une part importante de la population féminine. Pourtant, le statut matrimonial ressort comme un facteur de conversion déterminant dans l'accès des femmes aux démarches d'enregistrement des naissances (Musizvingoza *et al.*, 2023 ; Tobin & Obi,2013).

À ce jour, aucune étude n'a véritablement approfondi cette problématique dans le contexte de la République démocratique du Congo, à l'aide de données représentatives comme celles de l'enquête MICS, pourtant particulièrement riches d'indicateurs pertinents.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente recherche. En mobilisant les données de l'enquête MICS-RDC 2018 pour construire un indicateur permettant d'appréhender le statut social des femmes dans une approche multidimensionnelle, elle vise à analyser, d'une part, l'effet de ce statut sur l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans, et, d'autre part, la manière dont cette relation peut être modulée par certaines caractéristiques individuelles, en particulier le statut matrimonial.

Ainsi, une question de recherche principales guide cette analyse :

Le statut social des femmes influence-t-il l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans en RDC ? Cette influence varie-t-elle en fonction leur statut matrimonial ?

2.4. Hypothèses

24.1. Hypothèse de l'effet du statut social sur l'enregistrement des naissances

Les femmes qui disposent de plus de ressources, comme un niveau d'instruction plus élevé, une exposition régulière aux médias ou un accès aux technologies de communication, seraient mieux préparées pour entreprendre les démarches nécessaires à l'enregistrement de leur enfant à l'état civil. En s'appuyant sur la théorie des capabilités développée par Sen, on peut penser que ces ressources élargissent leur liberté réelle d'agir, en leur donnant les moyens concrets de faire valoir un droit pourtant reconnu à toutes. Dans cette logique, les enfants de femmes ayant un statut social plus élevé auraient davantage de chances d'être enregistrés que ceux de femmes a statut social faible.

2.4.2 . Hypothèse de l'interaction entre le statut social et statut matrimonial

Plusieurs études, comme celles de Musizvingoza *et al.* (2023) ou de Tobin et Obi (2013), ont montré que le statut matrimonial pouvait influencer l'enregistrement des naissances, même si elles ne distinguent pas toujours clairement la situation des femmes en union de celles qui ne le sont pas. Dans un contexte comme celui de la RDC, où les normes patriarcales restent fortes et où les rôles familiaux sont souvent centrés sur la figure masculine, le fait d'être en couple ou non pourrait jouer un rôle important dans la capacité réelle des femmes à exercer leurs droits (Madungu, sd). Le statut matrimonial pourrait alors être considéré comme un facteur de conversion au sens de Sen, c'est-à-dire un élément qui influence la manière dont les ressources disponibles comme le savoir, les moyens matériels ou l'accès à l'information peuvent se traduire, ou non, en liberté réelle d'agir. Il jouerait donc un rôle important dans la manière dont le statut social des femmes se transforme concrètement en capacité à faire enregistrer la naissance de leur enfant.

2.4. Schéma causal empirique

La figure 4 ci-dessous présente le schéma causal qui guide notre analyse de la relation entre statut social des femmes et enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans à l'état civil en RDC. Ce schéma empirique permet de visualiser des variables susceptibles d'influencer cette relation. Certaines d'entre elles, telles que le niveau de vie, le milieu de résidence (urbain/rural), l'ethnie, la religion ou encore l'âge de la mère, sont à la fois susceptibles d'influencer le statut social et la probabilité que l'enfant soit enregistré.

Afin d'interpréter correctement le lien entre le statut social et l'enregistrement des naissances, il est donc nécessaire de tenir compte de ces variables, pour limiter les biais d'interprétation. Les caractéristiques propres à l'enfant, notamment son sexe et son âge, sont essentiellement prises en compte dans la mesure où elles peuvent influencer directement la probabilité d'enregistrement.

Enfin, le schéma intègre le statut matrimonial comme un modérateur potentiel. Cette variable est supposée interagir avec le statut social, en influençant la manière dont celui-ci agit sur la déclaration des naissances.

Figure 4 : Effet du statut social sur l'enregistrement des naissances à l'état civil

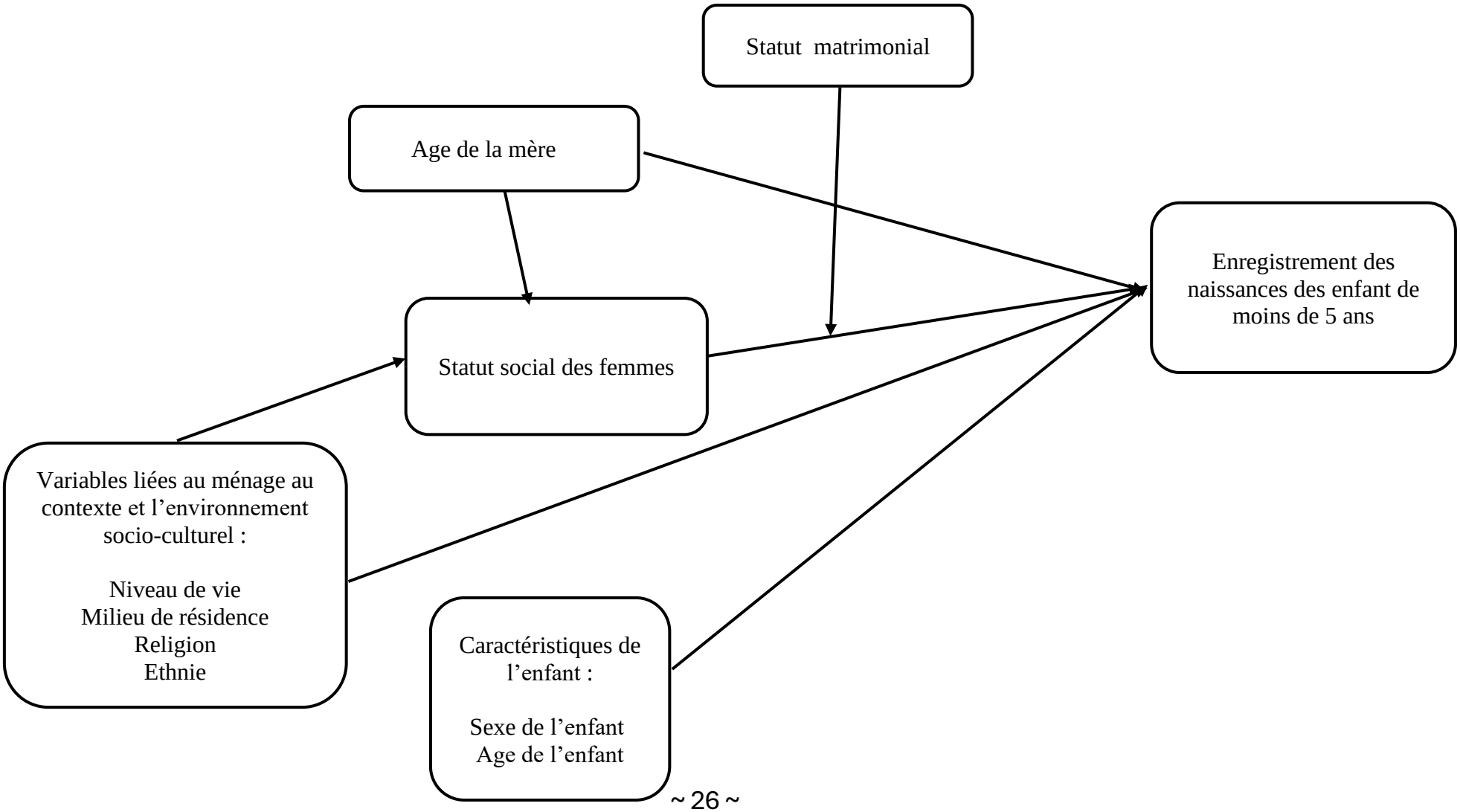

CHAPITRE 3 : SOURCE DES DONNEES ET METHODOLOGIE

Ce chapitre vise à présenter l'approche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude. Il aborde successivement les sources de données et les méthodes d'analyse utilisées. Il est structuré en trois sections : la première est consacrée à la source des données, la deuxième décrit les variables utilisées, et la troisième présente les méthodes les méthodes d'analyse.

3.1. Sources des données

Le présent travail s'appuie sur les données de l'enquête MICS, réalisée en République démocratique du Congo (RDC) en 2017–2018. Les enquêtes MICS constituent un outil de collecte de données initié par l'UNICEF en 1990, à la suite du sommet mondial pour les enfants, dans le but de combler le déficit d'informations sur les enfants et les femmes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Financé par l'UNICEF et d'autres institutions des Nations Unies, ce programme constitue aujourd'hui une référence majeure pour le suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier la cible 16.9 relative à l'identité juridique pour tous.

Dans le cadre de ce travail, nous mobilisons la plus récente enquête MICS menée en RDC, organisée par l'Institut National de la Statistique (INS) sous la coordination du ministère du Plan, avec le soutien technique de l'UNICEF et d'ICF, et un appui financier du Fonds mondial, de l'UNICEF et de l'USAID. Cette enquête, à l'instar des EDS, repose sur une méthodologie rigoureuse qui lui confère une représentativité nationale, et inclut un module spécifique sur l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans, ce qui la rend particulièrement pertinente pour les objectifs de la présente étude. En outre, comme les EDS, les données issues des enquêtes MICS sont librement accessibles en ligne, sur demande, via les plateformes officielles.

Le recours à cette base de données se justifie d'abord par sa récence et sa complétude, la rendant mieux adaptée aux objectifs de cette recherche. À titre de comparaison, la dernière EDS disponible en RDC remonte à 2013-2014, ce qui limite son utilité pour analyser les dynamiques contemporaines. En outre, les dysfonctionnements structurels du système national d'état civil tels que la couverture territoriale incomplète, l'absence de centralisation, la non-informatisation des registres, et l'insuffisance des ressources humaines rendent difficile l'exploitation de ces données pour une analyse quantitative fiable et représentative.

L'enquête MICS repose sur un plan de sondage stratifié en grappes. Chaque province a été divisée en trois strates : villes statutaires, cités, et secteurs/chefferies les deux premières étant considérées comme urbaines, la dernière comme rurale. La province de Kinshasa constitue une strate urbaine unique. Au total, 76 strates ont ainsi été définies avec des tirages différenciés pour de ces strates. Dans chaque strate, un tirage systématique proportionnel à la taille a été effectué au premier degré sur les unités primaires : quartiers de communes pour les villes statutaires, cités pour les zones urbaines secondaires, et secteurs/chefferies pour les zones rurales. Une fois ces unités primaires sélectionnées, une segmentation a été opérée lorsque leur taille dépassait 300 ménages. Un segment a alors été tiré aléatoirement dans chaque unité concernée pour constituer la grappe définitive d'enquête (INS, 2018).

Au total 20 810 ménages ont effectivement été enquêtés sur les 26 130 ménages initialement sélectionnés, soit un taux de couverture de 79,6%. Les bases de données des MICS sont généralement organisées en plusieurs fichiers des données (membres du ménage, femmes, enfants de moins de 5 ans, etc.), accessibles sur le site MICS, après l'obtention d'une autorisation préalable.

3.2. Echantillon de l'étude

Les données mobilisées dans cette étude proviennent de trois fichiers distincts de l'enquête MICS-RDC 2018 : le fichier des femmes (wm), le fichier des enfants de moins de cinq ans (ch) et le fichier des membres du ménage (hh). L'analyse porte sur les enfants de moins de 5 ans vivant au moment de l'enquête. La variable dépendante, à savoir l'enregistrement de la naissance à l'état civil, ainsi que certaines variables explicatives comme le sexe et l'âge de l'enfant sont extraites du fichier des enfants. Les autres variables explicatives proviennent du fichiers des femmes et du fichier ménage.

Un fichier de travail a été constitué par la fusion successive de ces trois bases à l'aide d'identifiants communs aux individus et aux ménages. Concrètement, la première étape a consisté à fusionner les fichiers des femmes et des ménages à l'aide des identifiants HH1 (numéro de grappe) et HH2 (numéro de ménage). Étant donné que le fichier ménage contient une seule observation par ménage et le fichier femme plusieurs observations par ménage, cette fusion a permis d'obtenir une base combinée avec une observation par femme.

Dans un second temps, ce fichier a été fusionné avec celui des enfants à l'aide des identifiants HH1, HH2, WM3 (numéro de ligne de la femme dans le ménage) et UF4 (numéro de ligne de la mère ou de la gardienne dans le fichier enfant). Cette correspondance a permis d'associer chaque enfant à sa mère/gardienne[1], tout en évitant les redondances d'information, les données maternelles étant identiques pour les enfants d'une même femme.

L'analyse porte spécifiquement sur les enfants de moins de cinq ans vivant dans les ménages sélectionnés, pour lesquels des informations complètes sont disponibles concernant à la fois le statut d'enregistrement et les caractéristiques de la mère. L'échantillon final, après nettoyage des données, comprend 18455 enfants de moins de cinq ans.

L'utilisation des données MICS pour mesurer l'enregistrement des naissances présente plusieurs avantages, mais également certaines limites méthodologiques qu'il convient de souligner.

Tout d'abord, l'indicateur repose sur une question posée à la mère/gardienne de l'enfant, portant sur la possession d'un acte de naissance ou sur l'enregistrement à l'état civil. Comme il s'agit d'une simple déclaration, les réponses peuvent manquer de précision. Certaines femmes, par exemple, peuvent confondre l'acte de naissance avec d'autres documents administratifs, comme un carnet de vaccination , certificat de naissance ou un certificat religieux. D'ailleurs, le rapport MICS-RDC 2018 montre que, parmi les enfants dont la mère/gardienne a déclaré qu'ils possédaient un acte de naissance, seuls 13,3% ont effectivement pu présenter ce document au moment de l'enquête, contre 22,2% pour lesquels l'acte a été déclaré mais non vu.

Par ailleurs, la question sur l'enregistrement des naissances ne concerne que les enfants encore en vie au moment de l'enquête. Cela limite la portée des résultats, car on ne tient pas compte des enfants décédés, qui sont peut-être nés sans jamais avoir été déclarés ne sont pas pris en compte. Cette situation pourrait être plus fréquente dans les familles les plus pauvres, où les démarches administratives sont souvent plus difficiles à accomplir.

Enfin, le fait que l'information sur l'enregistrement des naissances soit collectée à un moment donné soulève plusieurs limites. Il est notamment impossible d'identifier les déclarations tardives ou d'évaluer les effets récents des politiques publiques visant à améliorer l'enregistrement. De plus, pour certaines variables, comme le statut matrimonial, il pourrait être

[1] **Mère-gardienne :** Dans le fichier des enfants de moins de 5 ans, la mère gardienne désigne la personne principale responsable des soins, de l'éducation de l'enfant au sein du ménage, etc. Cette personne peut être soit la mère biologique de l'enfant, soit une autre figure maternelle ou tutrice qui assume ce rôle en son absence.

difficile d'établir l'antériorité car ce statut matrimonial est observé au moment de l'enquête, sans que l'on sache s'il correspond à la situation au moment de la déclaration de l'enfant.

3.3. Description des variables

3.3.1. Variable dépendante

La variable dépendante de cette étude est le statut de l'enregistrement de naissance à l'état civil des enfants de moins de 5 ans au moment de l'enquête. Elle est construite à partir de deux questions figurant dans le questionnaire enfant, posées à la mère ou le cas échant à la mère gardienne. La première question est formulée comme suit : (NOM) a-t-il/elle un acte de naissance (**BR1**) ? avec les modalités suivantes : (1). Oui vu, (2). Non pas vu, (3). Non, (8). Ne sait pas, (9). Non réponse. Avant recodage, cette variable comptait 21 valeurs manquantes (soit 0,10 %), auxquelles s'ajoutaient 113 cas (0,52 %) correspondant aux modalités "Ne sait pas" et "Non réponse". Ces dernières ont été considérées comme valeurs manquantes dans le cadre de l'analyse, portant le taux de non-réponse à 0,62 % ; et la deuxième question posée uniquement si l'enfant ne possède pas d'acte de naissance : (NOM) est-il/elle enregistrée/déclarée à l'état civil (**BR2**) ? avec les modalités suivantes : (1). Oui, (2). Non, (8). Ne sait pas. Cette variable comporte 5620 valeurs manquantes (soit 26,2 %), en raison du filtre appliqué, elle n'est posée qu'aux enfants pour lesquels la mère a déclaré ne pas posséder l'acte de naissance. Afin d'adapter cette variable à un modèle de régression, un recodage binaire a été effectué, conformément à l'objectif de recherche.

L'enfant est considéré comme :

- Non enregistré, codé 0, si l'acte de naissance est inexistant ou si la déclaration à l'état civil est absente ;
- Enregistré, codé 1, si l'enfant possède un acte de naissance (qu'il ait été vu ou non) ou si sa naissance a été déclarée à l'état civil, quelle que soit la disponibilité physique du document.

3.3.2. La variable indépendante principale

La variable indépendante principale de cette étude est le statut social de la femme, appréhendé à travers un indicateur composite construit au niveau individuel. Cette approche repose sur l'idée que la position sociale d'une femme résulte de l'articulation de plusieurs dimensions sociales, éducatives, informationnelles et technologiques, qui influencent sa capacité à agir dans des démarches telles que l'enregistrement des naissances. Cette conception rejoint l'analyse de Robeyns (2005), qui souligne que le statut social et les capabilités d'une femme sont le produit de l'interaction entre différentes ressources individuelles (éducation, accès à l'information, capital social, etc.) et les contextes sociaux dans lesquels elle évolue. Il convient toutefois de noter que la variable liée au statut professionnel, également pertinente pour appréhender la position sociale, n'a pas pu être intégrée dans l'indicateur en raison de son absence dans les fichiers de données utilisés.

Pour construire cet indicateur composite, cinq variables issues du fichier « femme » ont été sélectionnées, en raison de leur pertinence théorique et de leur disponibilité dans la base :

- Niveau d'instruction (welevel1), Il constitue un indicateur fondamental du capital éducatif, corrélé à la connaissance des droits et à la capacité d'interagir avec les institutions publiques. Dans la perspective des capabilités (Sen, 1999), l'éducation renforce la liberté réelle d'agir. Cette variable comporte trois modalités : (0) Préprimaire/aucun, (1) Primaire, et (2) Secondaire et plus et 72 valeurs manquantes, soit un taux de non-réponse de 0,33 %. Elle n'a pas été recodée car sa structure convenait à l'objectif de l'étude ;
- Fréquence de lecture de journaux/magazines (MT1), elle reflète une forme de capital culturel et d'autonomie informationnelle. Elle comporte cinq modalités : (0) Pas du tout, (1) Moins d'une fois par semaine, e(2) Au moins une fois par semaine, (3) Presque tous les jours, et (9) Non-réponse. Après recodage de la valeur 9 en NA, 199 cas manquants ont été recensés, soit 0,91 % de l'échantillon ;
- Fréquence d'écoute de la radio (MT2), la radio est un vecteur accessible d'information, notamment en milieu rural. Même structure que la variable précédente. Après recodage, on obtient 185 cas manquants, soit 0,85 % de l'échantillon ;
- Fréquence de visionnage de la télévision (MT3), indicateur de capital informationnel, souvent associé à un cadre de vie plus urbanisé. Même codification, et après recodage des modalités manquantes, 208 cas sont exclus (0,95 % de l'échantillon) ;

- Possession d'un téléphone mobile (MT11), cette variable indique si la mère/gardienne déclare avoir un téléphone. Dans un contexte de faible accès à l'électricité et aux médias traditionnels, le téléphone peut représente une alternative.

  Il représente un moyen simple et économique d'accès à l'information, notamment en ce qui concerne les démarches administratives ou les services publics. Cette variable est composée de trois modalités : (1) Oui, (2) Non, et (9) Non-réponse). Après recodage de la valeur 9, 79 NA ont été identifiés, soit 0,36 % de l'échantillon.

Le statut social de la femme a été construit à l'aide de l'analyse factorielle des correspondances multiples (AFCM), une méthode adaptée aux variables qualitatives (Roux & Rouanet, 2010). L'AFCM permet d'identifier des dimensions latentes communes aux modalités et de positionner chaque femme sur un axe synthétique en fonction de son profil. Le score du premier axe, fortement corrélé aux modalités les plus favorables (niveau d'instruction élevé, exposition quotidienne aux médias, possession d'un téléphone), a été retenu comme mesure du statut social.

Le score composite a été découpé en trois modalités (« ***Faible*** », « ***Moyen*** » et « ***Élevé*** ») sur la base des terciles de sa distribution. Ce choix s'inscrit dans une pratique largement répandue en démographie, où les scores issus d'analyses factorielles sont fréquemment divisés en classes ordinales (terciles, quartiles) afin de faciliter la comparaison entre groupes sociaux et de rendre les résultats plus lisibles (Asselin, 2009 ; Filmer & Pritchett, 2001). Bien que ces auteurs ne prescrivent pas un nombre optimal de catégories, ils insistent sur la valeur analytique et interprétative de telles divisions dans l'étude des inégalités sociales, en particulier lorsqu'il s'agit de traduire un score continu en groupes significatifs pour l'analyse.

De plus, comme le montre l'histogramme (voir histogramme du score, annexe 2), le score présente une distribution asymétrique à droite, avec une forte concentration d'individus autour des valeurs négatives et une dispersion progressive vers les valeurs les plus élevées. Cette configuration, en plus d'attester d'un étalement suffisant du score, renforce la pertinence d'un découpage en terciles, capable de capter les contrastes sociaux tout en évitant une concentration excessive dans une seule modalité.

Afin d'évaluer la robustesse et la pertinence du découpage en terciles, plusieurs formes de discrétisation ont été explorées (voir tableaux comparatif, annexe 2) :

- Une version binaire (« Faible » / « Élevé ») a été testée à titre exploratoire. Bien qu'elle présente l'avantage de la simplicité, cette option a pour effet d'écraser les nuances, en

concentrant 62 % des femmes dans la seule modalité « Faible ». Cela limite fortement la capacité à distinguer les situations intermédiaires.

- Le découpage en quartiles permet une segmentation plus fine, mais génère une forte concentration dans la catégorie « Très faible » (43 %), tandis que les modalités médianes restent faiblement représentées : « Faible » : 19,6 %, « Moyen » : 14,5 %, « Élevé » : 23 %. Ce déséquilibre nuit à la stabilité statistique et à l'interprétation sociologique des groupes.

3.3.3. Variable d'interaction

La variable d'interaction utilisée dans cette étude est le statut matrimonial des femmes. Ce choix s'appuie sur la littérature, qui suggèrent que cette dimension pourrait influencer la capacité des femmes à entreprendre les démarches d'enregistrement des naissances, sans toutefois préciser si l'effet varie entre femmes en union et celles qui ne le sont pas.

La variable est issue du fichier « femme » et correspond à la variable MSTATUS, dont les modalités d'origine sont : (1) Actuellement marié, (2) Anciennement marié, et (3) Jamais marié, (9). Elle comporte 3 valeurs manquantes initialement, et après recodage de la modalité 9 en NA, le nombre total de valeurs manquantes s'élève à 6, soit 0,02 % de l'échantillon. Pour de besoin d'analyse, cette variable à été recodée en deux modalités : (1) En union (Actuellement marié), et (2) Pas en union (Anciennement marié et Jamais marié). Ce recodage permet de distinguer deux groupes contrastés en termes de configuration conjugale, afin de tester l'éventuelle interaction entre le statut social et la situation matrimoniale sur la probabilité d'enregistrement des naissances.

3.3.4. Les variables de contrôle

Pour contrôler les facteurs sociodémographiques et contextuels influençant à la fois le statut social des femmes et l'enregistrement des naissances, l'étude utilise les variables suivantes :

- Age de la mère (WB4), variable continue exprimée en années (15 à 49 ans), sans valeur manquante. Elle a été recodée en trois classes : (1)15-24 ans, (2) 25-34 ans, et (3) 35-49 ans. L'âge maternel reflète le niveau d'expérience, de maturité et de familiarité avec les démarches administratives ;
- Milieu de résidence (HH6), variable catégorielle codée en deux modalités : (1) Urbain et (2) Rural, ne présentant aucune valeur manquante. Elle permet de capter les disparités d'accès aux services d'état civil selon le milieu résidentiel. En effet, les milieux ruraux

sont souvent caractérisés par un éloignement géographique et une faible disponibilité limitée des infrastructures administratives ;

- Ethnies (HC2), variable catégorielle issue du fichier ménage, avec 19 valeurs manquantes (0,09 %). Elle comporte six modalités dans la base, mais a été recodée en deux groupes : (1) Bantous et (2) Autres ethnies (Nilotiques, Soudanais, Chamites, Pygmées, Autres). L'appartenance ethnique peut façonner les représentations sociales et les comportements vis-à-vis de l'administration, en particulier dans les communautés historiquement marginalisées ou peu intégrées au système étatique. Ce regroupement permet ainsi d'évaluer si certaines minorités culturelles rencontrent des obstacles spécifiques à l'enregistrement des naissances, en raison de pratiques coutumières distinctes ou d'un accès différencié aux services publics;
- Religion (HC1A), variable catégorielle issue également du fichier ménage, avec 19 valeurs manquantes (soit 0,09 %). Elle présente à l'origine les modalités suivantes : (1) Catholique, (2) Protestant (3) Armée du salut, (4) Kimbanguiste, (5) Musulman, (6) Eglise de réveil, (7) Témoin de Jéhovah, (8) Animisme/Religion traditionnelle/ (96) Autres religions (97) Sans religion et (99) Non réponse. Cette variable a été recodée en quatre grandes catégories : (1) Christianisme traditionnel (Catholique + Protestante), (2) Christianisme de réveil (Église de réveil), (3) Musulmane et (4) Autres religions (incluant les autres groupes minoritaires). La religion peut modeler les représentations sociales et les pratiques liées à l'enregistrement, en particulier dans les contextes où les normes religieuses s'opposent à certaines procédures administratives.

La religion et l'ethnie du chef sont interprétées comme des déterminants indirects des pratiques administratives du ménage, notamment l'enregistrement des naissances (RDC-INS *et al*., 2024).

- Niveau de vie, variable composite construite par l'équipe MICS à partir de l'indice de biens du ménage (type d'habitat, accès à l'eau, biens durables, etc.). Elle est disponible dans le fichier ménage sous forme catégorielle, en cinq modalités : (0), (1) Le plus pauvre, (2) Second, (3) Moyen, (4) Quatrième, et (5) Plus riche. Aucune valeur manquante n'est observée a priori. Toutefois, une modalité codée 0 est apparue, représentant 21 cas (0,10 %), et a été traitée comme valeur manquante.

Par ailleurs, d'autres variables explicatives ont été retenues dans l'analyse, non pas comme variables de contrôle à proprement parler, mais parce qu'elles sont susceptibles d'influencer directement la probabilité d'enregistrement des naissances, indépendamment du statut social des femmes :

- L'âge de l'enfant (CAGE), variable continue exprimée en mois (0 à 59). Elle compte 21 valeurs manquantes (soit 0,10 % de l'échantillon) et a été recodée en deux modalités : (1) Moins de 2 ans, (2) Deux ans et plus. Cette variable est essentielle car l'enregistrement peut intervenir à différents moments du cycle de vie de l'enfant, souvent à l'approche de l'entrée scolaire, de la vaccination ou voyage ;
- Sexe de l'enfant (HL4), variable catégorielle codée en deux modalités : (1) Masculin, (2) Féminin. Elle ne présente aucune valeur manquante. Elle permet de vérifier l'existence d'une éventuelle inégalité sexuelle dans l'accès aux droits civils.

3.4. Traitement des données manquantes

L'enquête MICS-RDC 2017–2018 présente certaines données manquantes, y compris dans plusieurs variables clés de notre étude. Or, ignorer ces valeurs, comme le souligne Ardilly (2006), peut introduire un biais, même lorsque les données sont manquantes complètement à hasard (MCAR)[2].

Dans notre cas, les résultats du test d'hypothèse de type MCAR (TestMCARNormality) suggèrent que les valeurs manquantes sont compatibles avec une situation de données manquantes complètement au hasard. Deux stratégies de traitement sont possibles : soit exclure les observations incomplètes (analyse par cas complets), soit recourir à une méthode d'imputation, comme l'imputation multiple, qui permet de limiter les biais et de tirer parti de toutes les données disponibles (Rubin, 1987 ; Buuren, 2018.). Cependant, compte tenu de la faible proportion de données manquantes dans notre base (moins de 5 %), nous avons privilégié une analyse par cas complets, consistant à exclure les observations comportant au moins une valeur manquante. Cette méthode, est recommandée par Glasson-Cicognani et Berchtold (2010) dans le cas de données MCAR, et considérée comme acceptable par Davey *et al.* (2001) lorsque le taux de données manquantes reste limité.

[2] MCAR : Missing completely at random

Une analyse de sensibilité a été réalisée afin de comparer les effets des deux approches (avec et sans imputation multiple). Les résultats montrent une grande stabilité des rapports de cotes (OR) entre les deux méthodes, quel que soit le modèle estimé (bivarié, ajusté ou avec interaction). Toutefois, cette stabilité est particulièrement marquée dans les modèles fondés sur les cas complets (voir Annexe 3).

3.5. Revue méthodologique

Les recherches sur l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans mobilisent majoritairement des approches quantitatives, avec un recours fréquent à la régression logistique. Ce modèle, bien adapté aux variables binaires issues des enquêtes EDS et MICS, permet d'identifier les facteurs associés à l'enregistrement à partir de données représentatives. Candia (2016), en Ouganda, illustre cette approche en combinant des analyses bivariées et une régression logistique pour isoler les déterminants individuels.

Dans une perspective comparative, Onagoruwa & Wodon (2021) applique ce même modèle à un ensemble de pays africains, soulignant sa robustesse et sa capacité à produire des résultats comparables dans différents contextes.

Toutefois, l'absence de prise en compte de la structure hiérarchique des données a conduit certains chercheurs à recourir aux modèles multiniveaux, capables d'intégrer les effets imbriqués liés aux individus, aux ménages et aux communautés. Shuaib (2025), au Nigeria, montre que des variables comme l'âge de l'enfant, l'instruction de la mère ou le recours aux soins conservent leur effet significatif après prise en compte des niveaux contextuels. Henri *et al.* (2022), au Cameroun, analysent le lien entre le statut social des femmes et l'enregistrement en combinant les données des enquêtes EDS et MICS dans une régression logistique multiniveau.

Kumar & Saikia (2021) , en Inde, mettent en évidence, par cette méthode, des mécanismes d'exclusion sociale invisibles dans les modèles simples. Mohanty & Gebremedhin (2018), dans une approche logit multiniveau, évaluent les effets croisés des caractéristiques individuelles, communautaires et des variations inter-districts à partir des données de l'Enquête sur le développement humain en Inde.

Quelques études recourent à des modèles alternatifs. Anaduaka (2022) et Wendt *et al.* (2022) utilisent des régressions de Poisson pour explorer les disparités d'enregistrement dans de grands échantillons, justifiant leur choix par la nature des événements étudiés. Linhart (2024), aux

Fidji, applique un modèle de Cox pour analyser le risque d'enregistrement à temps, introduisant une dimension temporelle rarement abordée dans les enquêtes transversales.

En parallèle, plusieurs recherches adoptent une approche qualitative pour explorer les logiques sociales et culturelles à l'origine de la non-déclaration. Abou N'dri *et al.* (2021), en Côte d'Ivoire, montrent, à travers une enquête ethnographique auprès des Peuls, que les normes communautaires et les représentations sociales jouent un rôle déterminant.

En Inde, Bennouna *et al.* (2016) identifient, par des focus groups, les conditions dans lesquelles l'enregistrement peut être intégré aux services de santé maternelle. Paleker *et al.* (2023) soulignent également l'utilité de l'analyse qualitative pour identifier des leviers d'action dans les structures de santé.

Enfin, quelques travaux adoptent une approche mixte, combinant données quantitatives et observation de terrain. Niamba (2021), au Burkina Faso, croise données statistiques et ethnographiques pour analyser les barrières géographiques et de genre, illustrant l'intérêt d'une compréhension contextualisée du phénomène.

Cette étude adopte une approche quantitative fondée sur un modèle logistique binaire, adapté à la nature dichotomique de la variable dépendante (Enregistrement ou non enregistrement de la naissance). Les analyses sont menées en plusieurs étapes, afin d'analyser l'effet de la variable explicative principale (Statut social des femmes) en ajustant progressivement pour les variables explicatives individuelles, du ménage et contextuelles. Cette approche permet de mesurer d'abord l'effet brut du statut social, puis analyser sa variation à mesure qu'on introduit les covariables.

Le modèle logistique multiniveau, bien que techniquement possible avec les données MICS, n'a pas été retenu dans cette étude. Le choix a été fait de privilégier une régression logistique binaire avec ajustement progressif des variables individuelles, du ménage et contextuelles. Comme le rappellent Bringé & Golaz (2017), recourir au multiniveau n'est pertinent que si les niveaux d'analyse sont directement liés à la question de recherche. Dans notre cas, les regroupements par grappes ou provinces n'ont pas été jugés déterminants. Par ailleurs, certaines variables contextuelles (proxy) captent l'environnement immédiat de l'enfant, ce qui évite l'utilisation de modèles hiérarchiques complexes.

Certaines limites doivent néanmoins être prises en compte. Mood (2010) souligne que la régression logistique peut être sensible à l'hétérogénéité non observée, c'est-à-dire aux différences entre groupes non captées par les variables explicites. En l'absence de spécifications adéquates, cela peut biaiser l'interprétation des effets, notamment lorsqu'il s'agit de comparer des groupes sociaux. Cette observation invite à une modélisation rigoureuse et à une prudence dans l'interprétation des résultats et dans le choix des variables.

La forme générale du modèle de régression logistique est la suivante :

$$logit(P(Y=1)) = ln\,(P(y=1)/(1-P(Y=1))) = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \ldots + \beta_k X_k$$

Où :

- P(Y=1) représente la probabilité que l'enfant soit enregistré ;
- ln(P/1-P) est la fonction logit (logarithme du rapport de cotes) ;
- β_0 est la constante du modèle ;
- $\beta_1,\beta_2,\ldots,\beta_k$ sont les coefficients associés aux variables explicatives $X_1,X_2,\ldots,X_k$

L'interprétation des résultats repose sur les rapports de cotes, lesquels permettent d'estimer la variation relative de la probabilité qu'un événement se produise en fonction d'une unité de changement de la variable explicative, toutes choses égales par ailleurs. Comme l'expliquent Costa & Masuy-Stroobant (2013), les rapports de côtes offrent l'avantage d'une lecture intuitive : une valeur supérieure à 1 indique une augmentation de la probabilité relative, tandis qu'une valeur inférieure à 1 indique une diminution. Un rapport de cotes égal ou proche de 1 suggère une absence d'effet significatif par rapport à la modalité de référence.

3.6. Méthodes d'analyses envisagées

Nous adoptons dans le cadre de cette étude une démarche en trois étapes : une analyse univariée, suivie d'une analyse bivariée, et enfin, une analyse multivariée. Toutes les analyses seront pondérées à l'aide de la variable de pondération spécifique à la population cible, les enfants de moins de cinq ans (***chweight***), afin de corriger les éventuels biais de représentativité liés au plan d'échantillonnage.

La première étape consiste en une analyse univariée, visant à décrire les principales caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon. Elle permet également d'estimer le taux d'enregistrement des naissances et de dresser un profil du statut social des femmes en RDC.

La deuxième étape repose sur une analyse bivariée, visant à explorer les associations entre l'enregistrement des naissances et les variables individuelles, celles liées au ménage ainsi que les variables contextuelles. Elle permet aussi de montrer comment l'enregistrement des naissances varie en fonction ces covariables.

La troisième étape repose sur une analyse multivariée, dont l'objectif est d'estimer l'effet du statut social des femmes sur la probabilité d'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans. Les variables de contrôle sont introduites de manière progressive, ce qui permet d'évaluer dans quelle mesure l'association entre le statut social et l'enregistrement des naissances varie en fonction des autres caractéristiques individuelles, le contexte socio-économique du ménage et d'autres facteurs sociaux (religion et ethnie).

L'analyse multivariée s'organise comme suit :

- Le premier modèle (***Modèle 1***) estime l'effet brut, dans lequel chaque variable indépendante est introduite séparément, sans ajustement pour d'autres facteurs. En raison de la similarité des résultats avec ceux issus de l'analyse bivariée, les résultats de cette dernière seront présentés conjointement avec ceux du Modèle 1;
- Le deuxième modèle (***Modèle 2***) évalue l'effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances, en contrôlant pour les caractéristiques individuelles (enfants et des femmes) ;
- Le troisième modèle (***Modèle 3***) est un modèle complet, c'est-à-dire on contrôle pour l'ensemble des variables explicatives.

Un quatrième modèle (***Modèle 4***) est ensuite estimé afin d'analyser l'interaction entre le statut matrimonial et le statut social des femmes, dans le but d'évaluer si l'effet du statut social varie selon que la femme est en union ou non.

Enfin, une analyse complémentaire est menée à partir du modèle complet pour tester séparément, l'effet sur l'enregistrement des naissances des dimensions constitutives de l'indicateur composite du statut social. L'objectif est de vérifier si chacune de ces dimensions, prise isolément, exerce une influence significative sur l'enregistrement des naissances. Trois modèles supplémentaires sont ainsi estimés, en intégrant les mêmes variables de contrôle :

- Le premier modèle teste l'effet du niveau d'instruction (**M3a**);
- Le deuxième modèle, celui de la possession d'un téléphone portable (**M3b**);

- Le troisième modèle évalue l'effet de l'exposition aux médias, cette variable étant recodée à partir de trois indicateurs d'origine : lecture de journaux, écoute de la radio et regard de la télévision (**M3c**)

Toutes les opérations de fusion, de nettoyage ainsi que les analyses statistiques ont été réalisées à l'aide du logiciel R.

CHAPITRE 4 : STATUT SOCIAL DES FEMMES ET ENREGISTREMENT DES NAISSANCES DES ENFANT DE MOINS DE 5 ANS EN RDC

Ce chapitre présente les résultats des analyses portant sur la relation entre le statut social des femmes et l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans en RDC. Comme indiqué précédemment dans le chapitre 3, il s'articule autour de trois sections : la première est consacrée à l'analyse univariée, la deuxième bivariée et la troisième présente les résultats de l'analyse multivariée.

4.1. Analyse univariée

Cette section présente de manière descriptive les principales caractéristiques de l'échantillon ainsi que le phénomène étudié.

Le tableau 1 ci-dessous présente les caractéristiques descriptives des enfants de moins de cinq ans et de leurs mères/gardiennes en République démocratique du Congo en 2017-2018. Le taux d'enregistrement des naissances demeure faible : seuls 41,1 % des enfants ont été enregistrés à l'état civil.

S'agissant des caractéristiques des femmes 38,6 % des enfants ont une mère à statut social faible, 25 % à statut social moyen et 36,4 % à statut social élevé. L'âge moyen des mères est de 29,9 ans (écart-type : 7 ans), et la distribution par classe d'âge indique que 47 % d'entre elles sont âgées de 25 à 34 ans. Par ailleurs, 86,1 % des enfants vivent avec une mère en union.

La répartition des enfants par sexe fait apparaître une légère prédominance des filles (50,7 %) par rapport aux garçons (49,3 %). L'âge moyen est de 2,7 ans, avec un écart-type de 1,4 an.

La répartition selon le niveau de vie des ménages montre que 23,5 % des enfants vivent dans des ménages appartenant au quintile le plus pauvre, 21 % au deuxième quintile, 19,6 % au quintile moyen, 19,5 % au quatrième quintile, et 15,4 % au quintile le plus riche. En ce qui concerne le milieu de résidence 60,8 % des enfants vivent en milieu rural, les autres en milieu urbains.

Enfin, du point de la religion, la majorité des enfants vivent dans des ménages dont le chef se déclare chrétien (89 %), avec une prédominance du christianisme traditionnel (62,1%). Par ailleurs, 93 % vivent dans des ménages où le chef appartient à l'ethnie bantoue.

Tableau 1 : caractéristiques socio-démographiques des enfants de moins de 5 ans et de leurs mères en RDC

Caractéristiques	Effectif	Pourcentage (%)[a]
Enregistrement (n=18455)		
Non	12695	58,9
Oui	5760	41,1
Statut social des femmes (n= 18455)		
Faible	9199	38,6
Moyen	4621	25,0
Elevé	4635	36,4
Sexe de l'enfant (n=18455)		
Masculin	9159	49,3
Féminin	9296	50,7
Age de l'enfant (n=18455)		
Moins de 2 ans	7720	41,6
2 à 4 ans	10735	58,4
Age (n=18455)		
15-24 ans	4523	24,2
25-34 ans	8933	47,4
35-49 ans	4999	28,4
Statut matrimonial (n=18455)		
Pas en union	2277	14,2
En union	16178	85,8
Milieu de résidence (n=18455)		
Urbain	5019	39,2
Rural	13436	60,8
Quintile de richesse (n=18455)		
Plus Pauvre	5990	23,2
Second	4899	21,9
Moyen	3778	19,8
Quatrième	2568	19,3
Plus Riche	1220	15,8
Religion (n=18455)		
Christianisme traditionnel	11321	62,1
Christianisme de réveil	5080	27,6
Musulmane	450	2,0
Autres	1604	8,3
Ethnie (n=18455)		
Bantous	15950	93,0
Autres	2505	7,0
Total	**18455**	**100**

(%)a : Pourcentage pondéré

Source : Par nous-mêmes, à partir des données de l'enquête MICS-RDC, 2017-2018

4.2. Analyse multivarié

4.2.1. Modèle à effet brut (Modèle 1)

Conformément à ce qui a été précisé dans la section méthodologique, cette première étape de l'analyse multivariée présente, pour chaque variable indépendante, les résultats du test du chi carré d'indépendance ainsi que les effets bruts estimés à l'aide de régressions logistiques binaires séparées. Les résultats sont regroupés dans le tableau 2 ci-dessous, qui présente les variations du taux d'enregistrement des naissances selon les caractéristiques individuelles, le contexte socio-économique du ménage et les autres facteurs sociaux (religion et l'éthnie), ainsi que les rapports de cotes non ajustés, accompagnés de leur valeur p respective et de leur intervalle de confiance à 95 %, issus de modèles estimés séparément pour chaque variable explicative.

Ces résultats montrent que l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans en RDC augmente avec le statut social des femmes congolaises. Parmi les enfants de femmes à statut social élevé, 59 % sont enregistrés à l'état civil, contre 35 % pour ceux dont la mère a un statut moyen, et 28 % pour ceux dont la mère a un statut faible. Le modèle à effet brut met en évidence un lien statistiquement significatif entre le statut social des femmes et l'enregistrement des naissances. Plus précisément, les enfants de femmes à statut social élevé ont 3,64 fois plus de chances d'être enregistrés à l'état civil (IC à 95 % : 3,22 ; 4,11) que ceux de femmes à statut social faible. Ceux dont la mère présente un statut moyen bénéficient également d'une probabilité plus élevée, avec un rapport de cotes de 1,41 (IC à 95 % : 1,23 ; 1,61).

En ce qui concerne l'âge de la mère, on observe que 42 %, 41 % et 39 % des enfants sont enregistrés parmi les femmes âgées respectivement de 35 à 49 ans, de 25 à 34 ans, et de 15 à 24 ans. En fonction du statut matrimonial, 46 % des enfants sont enregistrés parmi ceux dont la mère n'est pas en union, contre 40 % parmi ceux dont la mère est en union. L'analyse de l'effet brut ne révèle aucune relation statistiquement significative entre l'âge de la mère et l'enregistrement des naissances. En revanche, le statut matrimonial apparaît significativement associé à cet enregistrement. Les résultats montrent que les enfants dont la mère est en union ont une probabilité réduite d'être enregistrés : leurs chances sont inférieures de 22 % à celles des enfants dont la mère n'est pas en union.

La répartition selon le sexe et l'âge de l'enfant ne présente pas de variation apparente : le taux d'enregistrement est de 41 % tant chez les filles que chez les garçons. L'analyse des effets bruts

indique qu'il n'existe aucun lien statistiquement significatif entre ces deux variables et l'enregistrement des naissances.

Les résultats ventilés selon les caractéristiques du ménage et le contexte socio-économique révèlent des écarts importants. En fonction du niveau de vie, 71 % des enfants vivant dans des ménages appartenant au quintile le plus riche sont enregistrés, contre 53 % parmi ceux du quatrième quintile, 39 % pour le quintile moyen, 29 % pour le deuxième quintile, et 21 % pour le quintile le plus pauvre. Le modèle à effet brut met en évidence une association statistiquement significative entre le niveau de vie du ménage et l'enregistrement des naissances. En comparaison aux enfants issus des ménages du quintile le plus pauvre (groupe de référence), ceux du deuxième quintile ont 1,58 (IC à 95 % : 1,35 ; 1,84) fois plus de chances d'être enregistrés, ceux du quintile moyen 2,53 (IC à 95 % : 2,15 ; 2,97) fois plus, ceux du quatrième quintile 4,42 (IC à 95 % : 3,76 ; 5,21) fois plus, et ceux du quintile le plus riche 9,94 (IC à 95 % : 8,21 ; 12,0) fois plus.

Selon le milieu de résidence, environ 59 % des enfants vivant en milieu urbain sont enregistrés à l'état civil, contre 30 % parmi ceux résidant en milieu rural. L'analyse met en évidence une association statistiquement significative entre le milieu de vie et la probabilité d'enregistrement. Plus précisément, elle montre que le fait de vivre en zone rurale réduit considérablement les chances d'être enregistré à la naissance. Les enfants vivant en milieu rural ont environ 70 % de chances en moins d'être enregistrés que ceux vivant en milieu urbain.

La répartition selon la religion montre que 44 % des enfants sont enregistrés parmi ceux vivant dans des ménages où le chef se réclame du christianisme traditionnel, contre 37 % pour le christianisme moderne et 31 % pour l'islam. Le modèle à effet brut indique une association statistiquement significative entre la religion du chef de ménage et l'enregistrement des naissances. De manière plus précise, comparativement aux enfants vivant dans des ménages affiliés au christianisme traditionnel, ceux dont le chef adhère au christianisme de réveil ou à une autre religion ont respectivement 24 % et 22 % de chances en moins d'être enregistrés. Cette probabilité est encore plus faible dans les ménages de confession musulmane, avec une réduction estimée à 33 %.

Enfin, l'enregistrement des naissances varie également selon l'appartenance ethnique du chef de ménage. On observe que 47 % des enfants issus de ménages dirigés par un chef non bantou sont enregistrés, contre 41 % parmi ceux dont le chef est bantou. Les résultats du modèle à effet brut révèlent une association statistiquement significative entre cette variable et

l’enregistrement des naissances. Plus précisément, les enfants vivant dans des ménages dont le chef appartient à un groupe non bantou ont 1,29 (IC à 95 % : 1,12 ; 1,48) fois plus de chances d’être enregistrés à l’état civil que ceux issus de ménages dirigés par un chef bantou.

Tableau 2 : Association entre enregistrement des naissances et caractéristiques sociodémographiques des femmes

	Enregistre-ment		Modèle à effets Bruts (Modèle 1)		
	Effectif	**Pourcentage (%)[a]**	**Coef.**	**IC a 95 %**	**P-valeur**
Statut social des femmes					
Faible	2090	28	Réf	-	
Moyen	1392	35	1,41	(1,23 ; 1,61)	<0,001
Elevé	2278	59	3,64	(3,22 ; 4,11)	<0,001
Sexe de l'enfant					
Masculin	2875	41	Réf	-	
Féminin	2885	41	0,98	(0,88 ; 1,08)	0,7
Age de l'enfant					
Moins de 2 ans	2409	41	Réf	-	
2 à 4 ans	3351	41	0,99	(0,89 ; 1,09)	0,8
Age de la femme					
15-24 ans	1343	39	Réf	-	
25-34 ans	2808	41	1,07	(0,95 ; 1,22)	0,3
35-49 ans	1609	42	1,13	(0,98 ; 1,31)	0,084
Statut matrimonial					
Pas en union	765	46	Réf	-	
En union	4995	40	0,78	(0,67; 0,91)	0,001
Quintile de richesse					
Plus Pauvre	1112	21	Réf	-	
Second	1254	29	1,58	(1,35 ; 1,84)	<0,001
Moyen	1304	40	2,53	(2,15 ; 2,97)	<0,001
Quatrième	1252	54	4,42	(3,76 ; 5,21)	<0,001
Plus riche	838	71	9,94	(8,21 ; 12,0)	<0,001
Milieu de résidence					
Urbain	2361	59	Réf	-	
Rural	3399	30	0,30	(0,27 ; 0,33)	<0,001
Religion					
Christianisme traditionnel	3785	44	Réf	-	
Christianisme de réveil	1466	37	0,76	(0,68 ; 0,85)	<0,001
Musulmane	86	31	0,67	(0,41 ; 0,86)	0,005
Autres	423	38	0,78	(0,65 ; 0,93)	0,006
Ethnie					
Bantous	4857	41	Réf	-	
Autres	903	47	1,29	(1,12 ;1,48)	<0,001

(%)[a] : P*ourcentage pondéré ;* Réf.: *Modalité de référence* ; IC : I*ntervalle de confiance* ; Coef : C*oefficient*

Source : Par nous-mêmes, à partir des données de l'enquête MICS-RDC, 2017-2018

4.2.2. Effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances des naissances de moins de 5 ans à l'état civil

Le tableau 3 ci-dessous présente les résultats des modèles de régression logistique multivariée analysant l'effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans. L'analyse est menée de manière progressive, conformément à la démarche décrite dans le chapitre méthodologique, afin d'apprécier l'évolution de l'effet du statut social lorsque l'on introduit successivement les variables de contrôle. Dans un premier modèle, les estimations sont ajustées pour les caractéristiques individuelles de l'enfant et de la mère ; dans un second modèle, l'ensemble des variables explicatives est intégré, incluant les caractéristiques du ménage et le contexte socio-économique.

4.2.2.1. Modèle 2 : Effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances, ajusté pour les caractéristiques de l'enfant et de la mère

Les résultats du modèle 2, présentés dans le tableau 3, indiquent que l'effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances demeure significatif après ajustement pour les caractéristiques individuelles. Ils confirment également la persistance d'un gradient social, similaire à celui observé dans le modèle brut. En effet, par rapport aux enfants de femmes à statut social faible, ceux dont les mères ont un statut social moyen ont 1,43 (IC à 95 % : 1,25 ; 1,64) fois plus de chances d'être enregistrés à l'état civil, contre 1,41 dans le modèle brut. Pour ceux dont les mères présentent un statut social élevé, cette probabilité est encore plus marquée, avec un rapport de cote de 3,66 (IC à 95% : 3,24 ; 4,08), contre 3,64 dans le modèle brut. Ces résultats suggèrent que l'intensité des associations reste globalement stable entre les deux modèles, ce qui renforce la robustesse observé.

Par ailleurs, l'analyse de ces variables individuelles prises en compte dans ce modèle révèle des effets différenciés sur l'enregistrement des naissances. Les résultats montrent que ni le sexe ni l'âge de l'enfant n'ont d'effet significatif sur la probabilité d'enregistrement ($p > 0,05$). En revanche, les caractéristiques maternelles apparaissent comme des facteurs déterminants. La probabilité d'enregistrement augmente avec l'âge, celles âgées de 25 à 34 ans et de 35 à 49 ans présentent respectivement 1,15 (IC à 95 % : 1,01 ; 1,30) fois et 1,20 (IC à 95 % : 1,04 ; 1,38) fois plus de chances d'enregistrer la naissance de leur enfant, comparativement à celles âgées de 15 à 24 ans.

S’agissant du statut matrimonial, le fait pour une femme de vivre en union est associé à une probabilité plus faible d’enregistrement des naissances. Les enfants dont les mères vivent en union ont 21 % de chances en moins d’être enregistrés à l’état civil, par rapport à ceux dont les mères ne vivent pas en union.

Cette situation suggère que la condition conjugale constitue un frein à l’enregistrement des naissances chez les femmes congolaises vivant en union.

4.2.2.2. Modèle 3 : Effet du statut social des femmes sur l’enregistrement des naissances, contrôlé pour les variables individuelles, du ménage et de contexte

Le modèle 3, présenté dans le tableau 3, prolonge l’analyse en estimant l’effet du statut social des femmes sur l’enregistrement des naissances, cette fois après ajustement pour l’ensemble des variables de contrôle individuelles, du ménage et contextuelles. Il s’agit ainsi du modèle le plus complet.

Ils montrent que l’association entre le statut social des femmes et l’enregistrement des naissances demeure statistiquement significative, même après prise en compte de l’ensemble des facteurs de contrôle. Toutefois, l'introduction des autres variables explicatives, en particulier du niveau de vie, attenue l’effet initial observé du statut social. Plus précisément, le rapport de cotes pour les enfants de femmes à statut social élevé passe de 3,66 à 1,42, et celui des enfants de femmes à statut moyen de 1,43 à 1,17. Plus précisément, les enfants dont les mères appartiennent à la catégorie à statut social élevé ont 1,42 (IC à 95 % : 1,19 ; 1,69) fois plus de chances d’être enregistrés à l’état civil, tandis que ceux dont les mères ont un statut moyen présentent également une probabilité légèrement plus élevée que ceux à statut faible (OR = 1,17 ; IC à 95 % : 1,02 ; 1,35). Pour apprécier plus concrètement la portée de ces écarts, les probabilités prédictes issues du modèle indiquent que la probabilité d’enregistrement est estimée à 31 % pour les enfants de mères à statut faible, 35 % pour ceux à statut moyen, et 39 % pour ceux à statut élevé. Bien que ces écarts puissent sembler modérés en termes absolus, ils révèlent une dynamique sociale persistante. Ces résultats sont présentés de manière visuelle en figure 9 (annexe 3).

La figure 4 illustre la variation des effets des rapports de cotes associés aux différentes modalités du statut social des femmes sur la probabilité d’enregistrement des naissances, entre le modèle 2 et le modèle 3. On y observe une diminution des rapports de cotes associés aux statuts social moyen et élevé entre les deux modèles, ce qui indique que l’introduction des toutes explicatives atténue partiellement la relation initialement observée.

Concernant les effets des variables de contrôle introduites dans ce modèle, les résultats révèlent des influences différenciées. Comme dans le modèle précédent, seules les caractéristiques maternelles exercent une influence significative parmi les variables individuelles. Le statut matrimonial apparaît comme un facteur déterminant. Les femmes en union présentent 19 % de chances en moins d'enregistrer la naissance de leur enfant par rapport aux femmes non en union.

Le niveau de vie constitue un facteur fortement discriminant. Par rapport aux enfants vivant dans les ménages appartenant au quintile le plus pauvre, ceux résidant dans les ménages du deuxième quintile, du quintile moyen, du quatrième quintile et du quintile le plus riche présentent respectivement 1,53 (IC à 95 % : 1,31 ; 1,79), 2,25 (IC à 95 % : 1,91 ; 2,66), 3,30 (IC à 95 % : 2,67 ; 4,08) et 6,88 (IC à 95 % : 5,20 ; 9,10) fois plus de chances d'être enregistrés à l'état civil. Comme dit précédemment, c'est aussi lui qui conduit aux changements du des coefficients associés au statut social dans le modèle ajusté.

Concernant le milieu de résidence, les enfants vivant en zone rurale ont 28 % de chances en moins d'être enregistrés que ceux vivant en zone urbaine.

S'agissant de la religion, les enfants issus de ménages dont le chef est affilié au christianisme de réveil ou à l'islam présentent respectivement 42 % et 47 % de chances en moins d'être enregistrés, comparativement à ceux dont le chef se déclare affilié au christianisme traditionnel. En revanche, aucune différence statistiquement significative n'est observée pour les enfants dont le chef appartient à une autre religion.

Enfin, l'appartenance ethnique demeure un facteur significatif : les enfants issus de ménages dont le chef appartient à une ethnie non bantoue ont 1,56 fois plus de chances d'être enregistrés que ceux dont le chef est bantou (OR = 1,56 ; IC à 95 % : 1,15 ; 2,12), même après ajustement pour l'ensemble des variables du modèle.

Figure 4 : Rapport de cotes estimés du statut social des femmes selon deux modèles

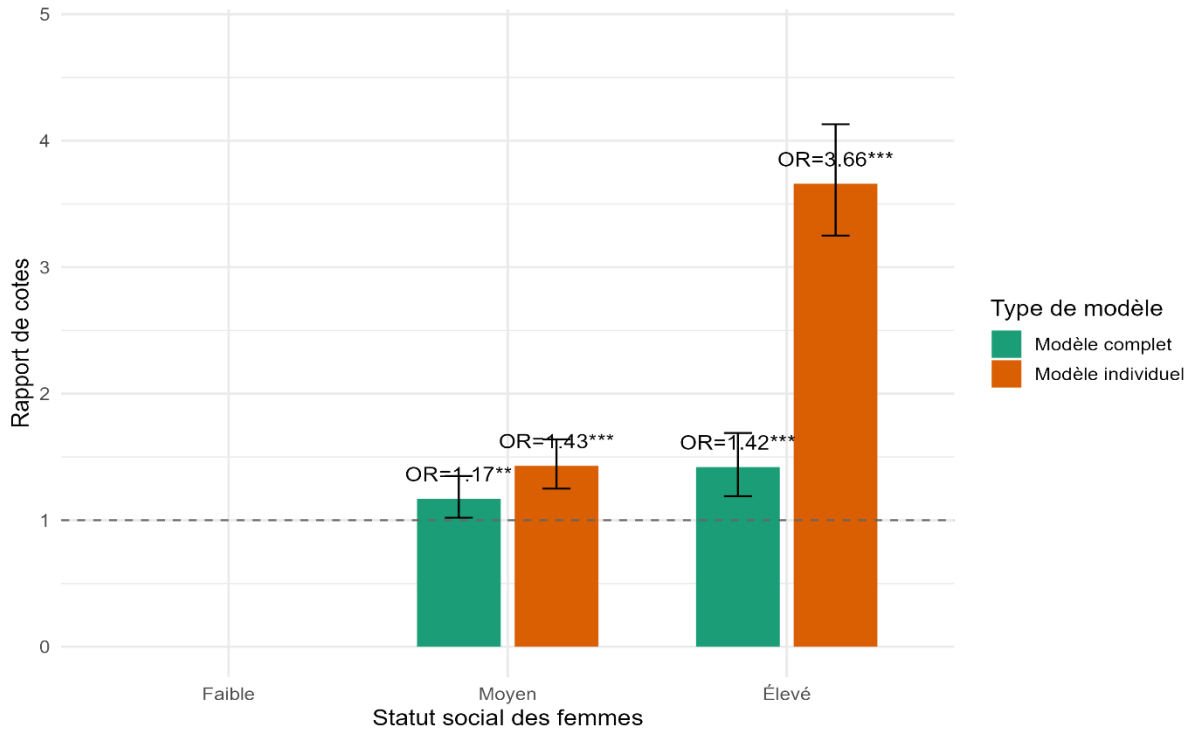

Source : Par nous-mêmes, à partir des données de l'enquête MICS-RDC, 2017-2018

4.2.2.3. Modèle 4 : Effet d'interaction entre le statut social et le statut matrimonial des femmes sur l'enregistrement des naissances

Ce quatrième modèle introduit une interaction entre le statut social des femmes et leur statut matrimonial, afin d'examiner si l'effet du statut social sur l'enregistrement des naissances varie selon que la femme est en union ou non. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau 3.

Ils indiquent que l'effet significatif du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances demeure statistiquement significatif. Plus précisément, ces résultats montrent que pour les femmes non union, celles disposant d'un statut social élevé ont 2,22 (IC à 95 % : 1,51; 3,26) fois plus de chances de faire enregistrer la naissance de leur enfant que celles à statut social faible.

En revanche, cette relation est moins marquée chez les femmes vivant en union. Le modèle révèle une interaction significative entre le statut social et le statut matrimonial, indiquant que l'effet du statut social sur l'enregistrement des naissances varie selon la situation conjugale de la femme.

Le coefficient d'interaction montre que l'effet positif du statut social sur l'enregistrement des naissances pour ces femmes est réduit de 41%. Ce qui indique que, bien que les femmes à statut social élevés aient une probabilité plus forte d'enregistrer la naissance de leur enfant, cet avantage est limité lorsque ces femmes vivent en union.

Enfin, les effets des autres variables de contrôle restent globalement cohérents avec les modèles précédents. Les caractéristiques individuelles de l'enfant et l'âge de la mère ne présentent toujours pas d'association significative avec l'enregistrement. En revanche, le niveau de vie, le milieu de résidence, la religion et l'ethnie conservent une influence significative, soulignant le poids des facteurs structurels et contextuels dans les inégalités d'accès à l'état civil.

Tableau 3 : Effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances

	Modèle 1		Modèle2		Modèle 3	
	Coef.	IC à 95%	Coef.	IC à 95%	Coef.	IC à 95%
Statut social des femmes						
Faible	Réf	-	Réf	-	Réf	-
Moyen	1,43***	(1,24 ; 1,61)	1,17**	(1 ; 1,34)	1,17	(0,82 ; 1,67)
Elevé	3,66***	(3,24 ; 4,08)	1,42***	(1,21 ; 1,69)	2,22***	(1,51; 3,26)
Sexe de l'enfant						
Masculin	Réf	-	Réf	-	Réf	-
Féminin	0,99	(0,90 ; 1,10)	1	(0,90 ; 1,10)	0,97	(0,87 ; 1,08)
Age de l'enfant						
Moins de 2 ans	Réf	-	Réf	-	Réf	-
2 À 4 ans	0,99	(0,90 ; 1,10)	0,96	(0,86 ; 1,07)	0,95	(0,86 ; 1,07)
Age de la femme						
15-24 ans	Réf	-	Réf	-	Réf	-
25-34 ans	1,15**	(1,01 ; 1,30)	1,11	(0,98 ; 1,27)	1,13	(0,98 ; 1,30)
35-49 ans	1,20***	(1,04 ; 1,38)	1,08	(0,93 ; 1,26)	1,14	(0,97 ; 1,233
Statut matrimonial						
Pas en union	Réf	-	Réf	-	Réf	-
En Union	0,79***	(0,69 ; 0,92)	0,75***	(0,65 ; 0,90)	1,01	(0,78 ; 1,31)
Quintile de richesse						
Plus pauvre			Réf	-	Réf	-
Second			1,47***	(1,26 ; 1,71)	1,53***	(1,31 ; 1,78)
Moyen			2,19***	(1,86 ; 2,58)	2,24***	(1,90 ; 2,65)
Quatrième			3,27***	(2,26 ; 4,01)	3,31***	(2,68 ; 4,08)
Plus Riche			6,77***	(5,18 ; 8,84)	6,95***	(5,25 ; 9,18)
Milieu de résidence						
Urbain			Réf	-	Réf	-
Rural			0,77***	(0,65 ; 0,90)	0,72***	(0,61 ; 0,85)
Religion						
Christianisme traditionnel			Réf	-	Réf	-
Christianisme de réveil			0,58***	(0,51 ; 0,65)	0,57***	(0,50 ; 0,65)
Musulmane			0,53***	(0,37 ; 0,74)	0,51***	(0,35 ; 0,75)
Autres			0,96	(0,80 ; 1,15)	0,94	(0,78 ; 1,13)
Ethnie						
Bantous			Réf	-	Réf	-
Autres			1,56***	(1,56 ; 2,12)	1,89***	(1,61 ; 2,21)
Statut social * statut matrimonial						
Moyen * en union					1,01	(0,69 ; 1,49)
Elevé * en union					0,59***	(0,40 ; 0,87)
AIC	21928		20921		20923	
Pseudo R^2(Mcfadden)	0,0436		0,083		0,0885	
LR (χ^2)	1000***		2025***		2027***	
Observations	18455		18455		18455	

Légende *: *** p<0,01 ; ** : p<0,05 ; Réf.: modalité de référence ;* IC *: Intervalle de confiance ;* Coef *: coefficient*

Source : Par nous-mêmes, à partir des données de l'enquête MICS-RDC, 2017-2018

Afin de compléter les résultats du Modèle 3, qui intègre l'interaction entre le statut social et le statut matrimonial des femmes, la figure 5 présente les prédictions marginales issues de cette régression. Ce graphique met en évidence un effet différenciée de la probabilité d'enregistrement des naissances selon la combinaison de ces deux variables.

Chez les femmes non en union, cette probabilité augmente nettement avec le statut social, elle passe d'environ 32 % pour celles à statut faible à près de 50 % pour celles à statut élevé. Cela suggère qu'en l'absence de relation conjugale, les femmes disposent d'une plus grande autonomie pour mobiliser leurs ressources sociales dans les démarches administratives.

En revanche, chez les femmes en union, la hausse est modérée. Bien que les probabilités augmentent légèrement avec le statut social, elles demeurent inférieures, culminant à environ 40% pour les femmes à statut élevé. La présence d'un partenaire attenue l'effet du statut social sur l'enregistrement des naissances.

Figure 5 : Prédictions marginales du statut social et du statut matrimonial sur l'enregistrement des naissances en RDC, 2018.

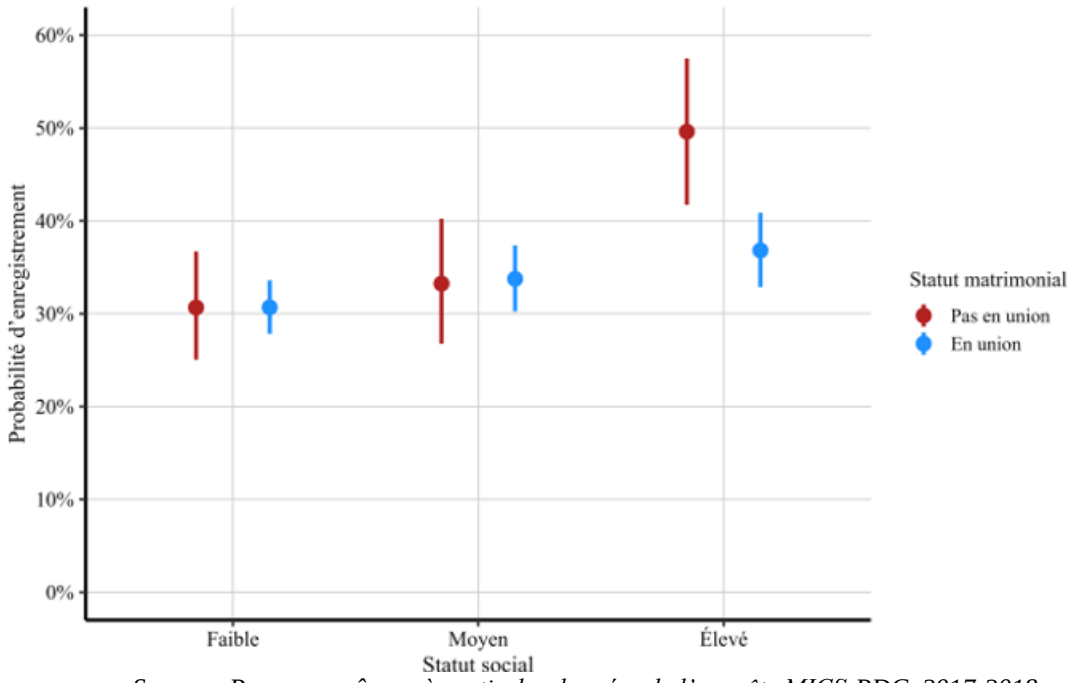

Source : Par nous-mêmes, à partir des données de l'enquête MICS-RDC, 2017-2018

4.4. Analyse complémentaire

Dans une logique de décomposition de l'indicateur composite du statut social, cette section examine séparément l'effet de trois composantes clés : le niveau d'instruction, l'exposition aux médias et la possession d'un téléphone. Les résultats sont présentés dans le tableau 4.

4.4.1. Modèle 3a : Effet de l'éducation des femmes sur l'enregistrement des naissances

Les résultats du modèle 3a, présentés dans le tableau 4, indiquent que le niveau d'instruction des femmes est associé à la probabilité d'enregistrement des naissances. L'éducation apparaît ainsi comme un facteur significatif dans la variation des comportements déclarés d'enregistrement.

Toutefois, les effets observés selon les niveaux d'instruction ne vont pas tous dans le sens attendu. Les femmes ayant un niveau primaire enregistrent significativement moins souvent les naissances de leurs enfants que celles sans aucun niveau d'instruction (OR = 0,79 ; IC à 95 % : 0,67 ; 0,93). En revanche, aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes ayant un niveau secondaire ou plus et celles sans instruction.

4.4.2. Modèle 3b : Effet de l'exposition aux médias

Les analyses issues du modèle 3b, présentées dans le tableau 4, montrent que l'exposition aux médias est significativement associée à la probabilité d'enregistrement des naissances. Elle constitue un facteur de différenciation important entre les femmes.

Plus précisément, les femmes exposées aux médias presque tous les jours présentent une probabilité d'enregistrement 2,38 fois plus élevée que celles n'y étant jamais exposées. En revanche, l'exposition moins fréquente (une fois par semaine ou moins d'une fois par semaine) ne semble pas avoir d'impact significatif par rapport à l'absence totale d'exposition.

4.4.3. Modèle 3c : Effet de la possession d'un téléphone

Le modèle 3c, présenté dans le tableau 5, indique que la possession d'un téléphone est statistiquement associée à la probabilité d'enregistrement des naissances. Les femmes ne possédant pas de téléphone ont 44 % de chances en moins d'enregistrer la naissance de leur enfant par rapport à celles qui en possèdent un. Cet outil fonctionnel facilite concrètement les démarches (contacts avec les centres d'état civil, réception d'informations, etc.).

Dans l'ensemble des modèles testés, les effets des variables de contrôle apparaissent globalement stables, à l'instar de ceux observés dans le modèle 3 (modèle complet). Le statut matrimonial demeure la seule variable individuelle significativement associée à la probabilité d'enregistrement des naissances, et cet effet est systématiquement maintenu dans les trois modèles complémentaires.

Par ailleurs, le niveau de vie, le milieu de résidence, la religion du chef de ménage ainsi que son appartenance ethnique conservent une influence significative sur l'enregistrement des naissances, confirmant les résultats obtenus dans le modèle 3.

La construction d'un indicateur composite via une ACM se justifie par sa capacité à synthétiser les multiples facettes du statut social (éducation, accès aux médias, posséder un téléphone), offrant un ajustement supérieure (AIC =20921,8) aux modèles uniquement unidimensionnels. Cette approche, cohérente avec les théories des capabilités, permet de capturer des inégalités structurelles que des variables isolées ne sauraient refléter intégralement. Bien que le fait de posséder un téléphone apparaisse comme le prédicteur individuel le plus fort (AIC = 20856,6), son usage exclusif occulterait les mécanismes liés au capital humain et informationnel.

Tableau 4 : Composantes du statut social et enregistrement des naissances

	Modèle 3a		Modèle3b		Modèle 3c	
	Coef.	IC à 95 %	Coef.	IC à 95 %	Coef.	IC à 95%
Niveau d'instruction						
Aucun	Réf	-				
Primaire	0,79***	(0,67 ; 0,93)				
Secondaire Et Plus	1,06	(0,90 ; 1,26)				
Exposition aux médias						
Aucune Fois			Réf	-		
Moins d'une fois par semaine			1,14	(0,95 ; 1,37)		
Au Moins une fois par semaine			1,00	(0,76 ; 1,32)		
Presque tous les jours			2,38***	(1,44 ; 3,92)		
Possession du téléphone						
Oui					Réf	-
Non					0,56***	(0,48 ; 0,66)
Sexe de l'enfant						
Masculin	Réf	-	Réf	-	Réf	-
Féminin	0,97	(0,87 ; 1,08)	0,97	(0,87 ; 1,08)	0,96	(0,89 ; 1,08)
Age de l'enfant						
Moins de 2 ans	Réf	-	Réf	-	Réf	-
2 À 4 ans	0,95	(0,85 ; 1,06)	0,94	(0,84 ; 1,06)	0,94	(0,84 ; 1,05)
Age de la femme						
15-24 ans	Réf	-	Réf	-	Réf	-
25-34 ans	1,12	(0,98 ; 1,29)	1,10	(0,96 ; 1,27)	1,09	(0,95 ; 1,25)
35-49 ans	1,13	(0,96 ; 1,32)	1,10	(0,94 ; 1,29)	1,08	(0,89 ; 1,27)
Statut matrimonial						
Pas en union	Réf	-	Réf	-	Réf	-
En Union	0,80**	(0,68 ; 0,95)	0,79***	(0,67 ; 0,94)	0,83**	(0,70 ; 0,98)
Quintile de richesse						
Plus pauvre	Réf	-	Réf	-	Réf	-
Second	1,58***	(1,35 ; 1,85)	1,58***	(1,35 ; 1,85)	1,53***	(1,31 ; 1,79)
Moyen	2,40***	(2,04 ; 2,83)	2,39***	(2,03 ; 2,81)	2,21***	(1,88 ; 2,60)
Quatrième	3,63***	(3,63 ; 4,44)	3,75***	(3,07 ; 4,57)	3,12***	(2,55 ; 3,81)
Plus Riche	7,86***	(6,08 ; 10,2)	7,96***	(6,01 ; 10,5)	6,13***	(4,71 ; 7,97)
Milieu de résidence						
Urbain	Réf	-	Réf	-	Réf	-
Rural	0,71***	(0,60 ; 0,83)	0,71***	(0,60 ; 0,83)	0,75***	(0,64 ; 0,88)
Religion						
Christianisme traditionnel	Réf	-	Réf	-	Réf	-
Christianisme de réveil	0,57***	(0,51 ; 0,65)	0,57***	(0,50 ; 0,65)	0,57***	(0,50 ; 0,65)
Musulmane	0,51***	(0,35 ; 0,74)	0,51***	(0,35 ; 0,75)	0,48***	(0,33 ; 0,70)
Autres	0,93	(0,78 ; 1,12)	0,93	(0,77 ; 1,12)	0,96	(0,79 ; 1,15)
Ethnie						
Bantous	Réf	-	Réf	-	Réf	-
Autres	1,90***	(1,62 ; 2,22)	1,79***	(1,74 ; 2,09)	1,79**	(1,54 ; 2,09)
AIC	20976		20983		20856	
Pseudo R^2(Mcfadden)	0,086		0,085		0,0911	
LR (χ^2)	1970,2***		1965***		2088***	
Observations	18455		18455		18455	

Légende : *** p<0,01 ; ** : p<0,05 ; Réf.: modalité de référence ; IC : intervalle de confiance ; Coef : coefficient

Source : Par nous-mêmes, à partir des données de l'enquête MICS-RDC, 2017-2018

DISCUSSION DES RÉSULTATS ET CONCLUSION

La présente étude analyse l'effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans en RDC. Bien que cette question soit essentielle pour garantir les droits de l'enfant et l'accès à la citoyenneté, elle demeure peu explorée dans le contexte congolais.

Notre démarche se distingue à plusieurs niveaux. Très peu d'études en RDC ont mobilisé le statut social des femmes comme variable explicative principale, et encore moins à travers un indicateur composite intégrant simultanément le niveau d'instruction, l'exposition aux médias et la possession d'un téléphone. Elle se distingue également par sa méthodologie, qui introduit une analyse de l'interaction entre le statut social et le statut matrimonial, un aspect jusqu'ici très peu exploré, les travaux précédents (Musizvingoza *et al.*, 2023 ; Tobin & Obi, 2013) se sont en effet contenté d'étudier l'effet isolé du statut matrimonial sur l'enregistrement des naissances.

Enfin, le recours aux données des MICS-RDC 2018 constitue un apport notable. Ces enquêtes, reconnues comme l'une des sources essentielles d'information démographique en Afrique (Tabutin & Schoumaker, 2020), permettent notamment d'analyser les tendances en matière d'enregistrement des naissances à l'état civil chez les enfants de moins de cinq ans. Pourtant, elles restent encore peu exploitées pour étudier cette question dans le contexte congolais.

L'étude repose sur un échantillon représentatif de 18455 enfants de moins de cinq ans vivant au moment de l'enquête et s'organise autour de deux hypothèses. La première suppose que le statut social des femmes influence positivement la probabilité d'enregistrement des naissances. La seconde postule que le statut matrimonial modifie cette relation, selon que les femmes vivent ou non en union.

Pour saisir l'ampleur du phénomène étudié, il est indispensable de rappeler quelques résultats descriptifs importants avant de discuter les résultats issus des analyses multivariées.

Les résultats de notre analyse univariée indiquent qu'en RDC, seuls 41,1 % des enfants de moins de cinq ans sont enregistrés à l'état civil, soulignant l'ampleur des difficultés d'accès à ce droit fondamental. La proportion d'enfants enregistrés varie avec le statut social des mères : elle atteint 59 % pour les enfants de mères à statut élevé, 35 % pour celles à statut moyen, et seulement 28 % pour celles à statut faible. Ces variations montrent que l'inégalité d'accès à l'enregistrement des naissances est étroitement liée à la position sociale des mères.

Les analyses multivariées confirment et précisent les tendances observées dans l'analyse univariée. Elles mettent en évidence un effet structurant du statut social des mères sur l'enregistrement des naissances en RDC. Ces résultats valident ainsi notre première hypothèse relative à l'influence significative du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances.

Le modèle initial, sans ajustement, révèle des disparités importantes. On observe que les femmes congolaises de statut social moyen et élevé présentent respectivement 1,41 et 3,64 fois plus de chances d'enregistrer leurs enfants de moins de cinq ans que celles de statut faible.

L'ajustement pour des variables individuelles (sexe et âge de l'enfant, âge de la mère) ne modifie pas de manière substantielle cette relation. Les rapports de cotes restent très proches (OR = 1,43 pour le statut moyen ; OR = 3,66 pour le statut élevé), ce qui indique clairement que l'effet du statut social sur l'enregistrement des naissances persiste indépendamment de ces caractéristiques individuelles. Cette constance met en lumière une différenciation sociale marquée de l'enregistrement des naissances en fonction de la position des mères.

Le modèle complet, intégrant l'ensemble des covariables, confirme la robustesse de cet effet sur l'enregistrement des naissances. Plus précisément, les enfants de mères de statut social moyen ont 1,17 fois plus de chances d'être enregistrés que ceux des mères à statut social faible. Cet effet reste encore plus important pour les enfants des femmes à statut social élevé, avec un rapport de cote estimé à 1,42. Cependant, l'atténuation de ces effets par rapport aux modèles précédents montre que le statut social est en partie lié à d'autres facteurs, notamment le niveau de vie du ménage. Comme le soulignerait Sen, au-delà des ressources matérielles, informationnelles, etc., certaines capacités concrètes restent comme la possibilité de mobiliser des réseaux, ou à comprendre les procédures restent ancrées dans la position sociale. Autant de facteurs de conversion qui expliquent pourquoi certaines femmes parviennent plus que d'autres à transformer un droit formel en accomplissement concret.

Nos résultats rejoignent ceux de Henri et al. (2022), Duryea et al. (2006), et Mohanty & Gebremedhin (2018), qui soulignent également que la position sociale des femmes constitue un déterminant central des inégalités d'enregistrement des naissances, en particulier dans les contextes marqués par de fortes inégalités socioéconomiques et une faible couverture institutionnelle. L'adoption de l'approche par les capabilités proposée par Sen permet toutefois d'aller plus loin que ce constat. Elle met en lumière la manière dont certaines femmes, selon

leur statut social, parviennent plus ou moins à transformer un droit formel en possibilité réelle d'agir, en l'occurrence celui d'enregistrer leur enfant.

Les résultats précédents indiquent que le statut social des femmes constitue un facteur discriminant dans l'enregistrement des naissances des enfants de moins de cinq ans à l'état civil. Toutefois, ces analyses n'examinent pas la possibilité que cet effet puisse varier en fonction d'autres dimensions sociodémographiques. Cette limite nous a conduits à tester notre deuxième hypothèse, selon laquelle il existerait un effet d'interaction entre le statut social et le statut matrimonial des mères, c'est-à-dire que l'influence du statut social pourrait différer selon que les femmes vivent en union ou non.

L'introduction explicite de l'interaction entre le statut social et le statut matrimonial dans le modèle 3 permet d'affiner la compréhension des mécanismes sociaux à l'œuvre dans l'enregistrement des naissances. Les résultats révèlent que l'effet favorable du statut social élevé sur la probabilité d'enregistrement varie significativement selon que la femme vit en union ou non.

Plus précisément, chez les femmes non en union, un statut social élevé reste fortement associé à une probabilité accrue d'enregistrement, ce qui suggère une mobilisation plus directe et autonome de leurs ressources éducatives, informationnelles et matérielles dans l'accomplissement des démarches administratives. En revanche, chez les femmes vivant en couple, cet effet est nettement atténué. Le modèle indique que les femmes à statut élevé en union ont 41 % de chances en moins d'enregistrer la naissance de leur enfant que leurs homologues non en union de même statut.

Cette atténuation peut s'interpréter comme une restriction des capabilités dans le cadre conjugal, où les normes sociales et les dynamiques familiales tendent à limiter l'autonomie décisionnelle des femmes. Comme le souligne Amartya Sen, les ressources ne produisent des effets que si elles peuvent être effectivement mobilisées. Ici, le statut social, bien qu'élevé, ne garantit pas une liberté d'action équivalente dans tous les contextes relationnels : les femmes en couple peuvent faire face à des contraintes spécifiques qui entravent leur capacité à agir seules, même lorsqu'elles disposent en principe des moyens pour le faire.

Ces résultats prolongent ceux rapportés par Isara & Atimati (2015) au Nigéria, dont l'analyse descriptive menée auprès de mères dans une communauté urbaine du sud du pays avait déjà révélé une influence notable de la situation conjugale sur l'enregistrement des naissances. Dans le contexte congolais, marqué par une forte prévalence des violences conjugales, estimée à 33 %

au cours des douze derniers mois (RDC-INS et al., 2024), la prédominance des systèmes patrilinéaires, des normes culturelles contraignantes (Tumwaka, n.d.), mais aussi des normes religieuses valorisant la soumission de la femme à son mari, ou encore la pratique de la dot souvent perçue comme un signe d'appropriation ou de dette symbolique viennent renforcer cette dépendance. Ces normes, bien qu'ancrées dans des traditions sociales ou spirituelles, réduisent concrètement la marge de manœuvre des femmes pour entreprendre seules certaines démarches, y compris celles liées à l'enregistrement civil.

Ces résultats confirment notre seconde hypothèse et soulignent la nécessité d'intégrer les dynamiques intrafamiliales dans l'analyse des déterminants sociaux de l'enregistrement. Ils s'inscrivent pleinement dans le cadre théorique des capabilités, en montrant que les ressources, aussi nombreuses soient-elles, ne se traduisent en libertés réelles d'action que lorsque le contexte relationnel, normatif et institutionnel le permet en particulier lorsque les normes conjugales, religieuses ou coutumières, ainsi que les rapports de pouvoir, limitent l'autonomie des femmes

Outre l'effet du statut social, nos analyses mettent également en lumière d'autres déterminants,

le niveau de vie constitue un facteur central. L'analyse révèle un gradient économique net. La probabilité d'enregistrement augmente régulièrement avec l'élévation du niveau de vie. Ce résultat souligne combien les ressources économiques conditionnent la capacité des familles à entreprendre les démarches d'enregistrement. Le lieu de résidence renforce également les inégalités : vivre en milieu urbain accroît significativement les chances d'enregistrement par rapport au milieu rural. Ces résultats confirment ceux de plusieurs travaux antérieurs mettant en évidence l'effet structurant du niveau de vie et du lieu de résidence sur les comportements d'enregistrement (Abay, 2020; Amo-Adjei & Annim, 2015; Dake & Fuseini, 2018; Ebbers & Smits, 2022; Mwansa *et al.*, 2021).

Enfin, certaines caractéristiques du chef de ménage, telles que l'appartenance religieuse ou ethnique du chef de ménage, apparaissent également associées à l'enregistrement, traduisant l'influence des normes sociales, des croyances religieuses et des affiliations communautaires sur les pratiques administratives. En particulier, l'appartenance à l'islam ou aux églises de réveil est associée à une probabilité plus faible d'enregistrement comparativement au christianisme traditionnel. A l'inverse, l'affiliation à une ethnie non bantoue est liée à une probabilité plus élevée. Ces résultats rejoignent les observations formulées dans d'autres contextes africains,

notamment par Abou N'dri *et al.* (2021) et Cappa *et al.* (2014), qui soulignent le rôle des facteurs culturels dans l'accès différencié à l'enregistrement civil.

Pour mieux cerner la contribution spécifique de chacune des composantes du statut social, des analyses complémentaires ont été conduites. Ces dernières montrent que l'éducation seule produit un effet ambigu : les femmes ayant un niveau primaire sont moins susceptibles d'enregistrer leur enfant que celles sans instruction, et l'effet du secondaire n'est pas significatif. L'exposition aux médias n'est significative que pour les femmes y accédant presque tous les jours, ce qui traduit un seuil minimal d'exposition pour qu'un effet informatif se matérialise. Enfin, la possession d'un téléphone est le facteur le plus clairement associé à l'enregistrement : les femmes non équipées ont 44 % de chances en moins d'enregistrer la naissance de leur enfant.

Ces résultats renforcent l'idée qu'aucune de ces dimensions ne suffit à elle seule à expliquer les inégalités observées. Leur combinaison dans un indicateur composite est donc essentielle pour refléter la complexité des mécanismes sociaux en jeu. Cela souligne également que des politiques publiques efficaces doivent viser un accès simultané à l'information, à l'éducation et aux outils technologiques, tout en tenant compte des dynamiques familiales susceptibles d'en limiter les effets.

En somme, cette étude prolonge les travaux existants en examinant, dans le contexte congolais, l'effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances. Les résultats mettent en évidence un gradient social net : les enfants de mères à statut social élevé, ainsi que ceux de mères à statut social moyen, sont significativement plus susceptibles d'être enregistrés à l'état civil que ceux de mères à statut social faible. Ces écarts soulignent l'importance des ressources sociales dans l'accès aux droits civils de l'enfant.

Toutefois, cet avantage associé à un statut social plus élevé ne s'exerce pas de manière uniforme. L'analyse des interactions révèle un résultat particulièrement notable : parmi les femmes à statut social élevé, celles vivant en union font moins souvent enregistrer leurs enfants à l'état civil que celles du même statut vivant seules. Ce constat suggère que les ressources éducatives, sociales ou matérielles ne se traduisent pas nécessairement en pouvoir d'agir. Leur effet semble étroitement conditionné par le contexte relationnel dans lequel les femmes évoluent, en particulier par les dynamiques conjugales susceptibles de restreindre leur autonomie.

Par ailleurs, des facteurs tels que le niveau de vie du ménage, le milieu de résidence, ainsi que l'appartenance religieuse ou ethnique du chef de ménage, apparaissent également comme des déterminants significatifs. L'enregistrement des naissances demeure ainsi inégalement réparti au sein de la population, reflétant des structures sociales et territoriales fortement différenciées.

Loin d'être une simple formalité administrative, l'enregistrement civil constitue un indicateur démographique sensible, révélateur de la manière dont les inégalités sociales se traduisent en inégalités de reconnaissance juridique. Ce processus, bien que défini par un cadre légal, reste façonné par des normes sociales, des rapports de pouvoir familiaux et des contraintes structurelles.

Certes, certaines limites méthodologiques appellent à la prudence dans l'interprétation des résultats. La nature transversale des données utilisées ne permet pas toujours de s'assurer de l'antériorité des variables explicatives par rapport à l'enregistrement des naissances, ce qui peut limiter la portée causale des associations observées. Par ailleurs, le recours aux déclarations maternelles peut introduire certains biais. Toutefois, ces limites n'invalident pas les constats obtenus, qui offrent des bases solides pour de futures recherches.

Dans cette perspective, il reste à savoir :

- *Comment les normes sociales et les structures familiales influencent-elles la capacité des femmes à enregistrer la naissance de leurs enfants, notamment dans les contextes de faible couverture administrative ?*
- *Dans quelle mesure les pratiques administratives locales facilitent-elles ou freinent-elles l'accès à l'enregistrement selon les profils sociaux des mères ?*
- *Comment les pratiques informelles au sein des services d'état civil freinent-elles l'accès à l'enregistrement des naissances dans les contextes de faible couverture institutionnelle ?*
- *Et surtout, pourquoi l'enregistrement des naissances repose-t-il si souvent sur les femmes ? Dans quelle mesure cette responsabilité pourrait-elle être partagée ou soutenue par d'autres membres du ménage notamment le conjoint, ou un autre adulte ?*

BIBLIOGRAPHIE

Abay, S. T., & Gebre-egziabher, A. G. (2020). Status and associated factors of birth registration in selected districts of Tigray region, Ethiopia. *BMC International Health and Human Rights*, *20*(1), 20. https://doi.org/10.1186/s12914-020-00235-x

Aboagye, R. G., Okyere, J., Seidu, A.-A., Ahinkorah, B. O., Budu, E., & Yaya, S. (2023). Determinants of birth registration in sub-Saharan Africa: Evidence from demographic and health surveys. *Frontiers in Public Health*, *11*, 1193816. https://doi.org/10.3389/fpubh.2023.1193816

Abou N'DRI, K., Ferdinand, V. A., & Constant, O. K. (2021). Quand les normes socioculturelles freinent l'enregistrement des naissances chez les communautés peulhs dans le Département de Korhogo (Côte d'Ivoire). *European Journal of Business and Social Sciences*, *9*(11), 12–23.

AbouZahr, C., Bratschi, M. W., Cercone, E., Mangharam, A., Savigny, D. de, Dincu, I., Forsingdal, A. B., Joos, O., Kamal, M., Fat, D. M., Mathenge, G., Marinho, F., Mitra, R. G., Montgomery, J., Muhwava, W., Mwamba, R., Mwanza, J., Onaka, A., Sejersen, T. B., … Setel, P. (2021). The COVID-19 Pandemic: Effects on Civil Registration of Births and Deaths and on Availability and Utility of Vital Events Data. *American Journal of Public Health*, *111*(6), 1123–1131. https://doi.org/10.2105/AJPH.2021.306203

Alemu, H. N., Wubneh, S. B., Yute, A. H., Tekletsadik, K. F., Ofgea, B. M., & Kassie, B. A. (2023). Birth Notification and Registration: A Survey on Knowledge and Attitude Among Postpartum Women in Northwest Ethiopia. *Risk Management and Healthcare Policy*, *16*, 2237–2248. https://doi.org/10.2147/RMHP.S427926

Amo-Adjei, J., & Annim, S. K. (2015). Socioeconomic determinants of birth registration in Ghana. *BMC International Health and Human Rights*, *15*, 14. https://doi.org/10.1186/s12914-015-0053-z

Anaduaka, U. S. (2022). Multilevel analysis of individual- and community-level determinants of birth certification of children under-5 years in Nigeria: Evidence from a household survey. *BMC Public Health*, *22*(1), 2340. https://doi.org/10.1186/s12889-022-14786-2

Ardilly, P. (2006). *Les techniques de sondage*. Editions TECHNIP.

Aslund, C., Starrin, B., Leppert, J., & Nilsson, K. W. (2009). Social status and shaming experiences related to adolescent overt aggression at school. *Aggressive Behavior*, *35*(1), 1–13. https://doi.org/10.1002/ab.20286

Asselin, L.-M. (2009). *Analysis of Multidimensional Poverty: Theory and Case Studies*. Springer Science & Business Media.

Balbo, N., Billari, F. C., & Mills, M. (2013). Fertility in Advanced Societies: A Review of Research: La fécondité dans les sociétés avancées: un examen des recherches. *European Journal of Population = Revue Europeenne De Demographie*, *29*(1), 1–38. https://doi.org/10.1007/s10680-012-9277-y

Banque Mondiale (BM). (2023). *Profil pays République Démocratique du Congo* [Text/HTML]. World Bank. https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc

Barrientos, A., Byrne, J., Peña, P., & Villa, J. M. (2014). Social transfers and child protection in the South. *Children and Youth Services Review*, *47*, 105–112. https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2014.07.011

Bennouna, C., Feldman, B., Usman, R., Adiputra, R., Kusumaningrum, S., & Stark, L. (2016). Using the Three Delays Model to Examine Civil Registration Barriers in Indonesia. *PLOS ONE*, *11*(12), e0168405. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0168405

Bhatia, A., Ferreira, L. Z., Barros, A. J. D., & Victora, C. G. (2017). Who and where are the uncounted children? Inequalities in birth certificate coverage among children under five years in 94 countries using nationally representative household surveys. *International Journal for Equity in Health*, *16*(1), 148. https://doi.org/10.1186/s12939-017-0635-6

Boco, A. G. (2015). *Les déterminants individuels et contextuels de l'enregistrement des naissances à l'état civil en Afrique sub-saharienne francophone: L'exemple du Bénin*.

Bringé, A., & Golaz, V. (2017). Des questions de recherche à la modélisation multiniveau. In *Manuel pratique d'analyse multiniveau* (pp. 15–22). Ined Éditions. https://doi.org/10.4000/books.ined.12787

Buuren, S. van. (2018). *Imputation flexible des données manquantes, deuxième édition*. https://doi.org/10.1201/9780429492259

Camara, Z. (2025). Évolution et facteurs explicatifs de la non-possession de l'acte de naissance

chez les enfants de moins de 5 ans au Mali entre 2006 et 2018. *European Scientific Journal, ESJ, 38*, 223–223.

Candia, D. A. (2016). (PDF) Determinants of birth registration of children under 5 years in Uganda. *Int J Adv Med Health Res ou complet*, *6*. https://doi.org/10.4103/IJAMR.IJAMR_55_18

Cappa, C., Gregson, K., Wardlaw, T., & Bissell, S. (2014). Birth registration: A child's passport to protection. *The Lancet. Global Health*, *2*(2), e67-68. https://doi.org/10.1016/S2214-109X(13)70180-3

Castle, S., Ortiz, E., & Setel, P. (2020). Facteurs de demande liés à l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès: Revue de la littérature. *Série de Documents Techniques Esec Numéro 2*. https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/60227/IDL%20-%2060227.pdf?sequence=2

Commission économique pour l'Afrique. (2017). *Enregistrement des naissances – Pourquoi est-il si important? Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'état civil et de statistiques de l'état civil*. https://archive.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ACS/4th-CoM-on-CRVS/birth-registration_fre.pdf

Corbacho, A., & Osorio Rivas, R. (2012). *Travelling the distance: A GPS-based study of the access to birth registration services in Latin America and the Caribbean*. IDB Working Paper Series. https://www.econstor.eu/bitstream/10419/88998/1/IDB-WP-307.pdf

Costa, R., & Masuy-Stroobant, G. (2013). Analyser les données en sciences sociales. https://www.peterlang.com/document/1053763

Dake, F. A. A., & Fuseini, K. (2018). Registered or unregistered? Levels and differentials in registration and certification of births in Ghana. *BMC International Health and Human Rights*, *18*(1), 25. https://doi.org/10.1186/s12914-018-0163-5

Dincu, I., Appel, D., & Badiee, S. (2018). *L'enregistrement des naissances représente le fondement de la progression de l'égalité entre les sexes et des droits des enfants*. Centre de recherches pour le développement international (CRDI). https://idrc-crdi.ca/fr/perspectives/lenregistrement-des-naissances-represente-le-fondement-de-la-progression-de-legalite

Duff, P., Kusumaningrum, S., & Stark, L. (2016). Barriers to birth registration in Indonesia. *The Lancet Global Health*, *4*(4), e234–e235. https://doi.org/10.1016/S2214-109X(15)00321-6

Duryea, S., Olgiati, A., & Stone, L. (2006). *The Under-Registration of Births in Latin America* (Working Paper 551). Working Paper. https://www.econstor.eu/handle/10419/88088

Ebbers, A. L., & Smits, J. (2022a). Household and context-level determinants of birth registration in Sub-Saharan Africa. *PLOS ONE*, *17*(4), e0265882. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0265882

Fatmawati, I., & Isnaeni, A. (2023). Social Status and the Behavior of Palm Farmers in Community Life. *KnE Social Sciences*. https://doi.org/10.18502/kss.v8i16.14065

Filmer, D., & Pritchett, L. H. (2001). Estimating wealth effects without expenditure data--or tears: An application to educational enrollments in states of India. *Demography*, *38*(1), 115–132. https://doi.org/10.1353/dem.2001.0003

Fisker, A. B., Fisker, A. B., Fisker, A. B., Rodrigues, A. et Helleringer, S. (2019). Différences dans les obstacles à l'enregistrement des naissances et des décès en Guinée-Bissau : implications pour le suivi des objectifs nationaux et mondiaux en matière de santé. *Médecine tropicale et santé internationale*, *24*(2), 166-174. https://doi.org/10.1111/TMI.13177

Folomeeva, T. V., & Fedotova*, S. V. (2019). Social Status And Belonging To The Subculture In A Stranger's Image Structure. *European Proceedings of Social and Behavioural Sciences, Psychology of Subculture: Phenomenology and Contemporary Tendencies of Development*. https://doi.org/10.15405/epsbs.2019.07.21

Fu, H., Xie, X., Rui, Y., Lian, D., Sun, G., & Chen, E. (2016). *Predicting Social Status via Social Networks: A Case Study on University, Occupation, and Region* (arXiv:1604.02694). arXiv. https://doi.org/10.48550/arXiv.1604.02694

Glaude, A. (2023). *Le droit de l'enfant à l'enregistrement de sa naissance: Quelles implications juridiques et pratiques en matière d'identité légale et d'accès aux droits sociaux? Une analyse à l'aune de la problématique du non-enregistrement des naissances et du concept du non-recours aux droits*. Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2023. Prom. : De Schutter, Olivier.

http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:39582

Harbers, I. (2020). Legal identity for all? Gender inequality in the timing of birth registration in Mexico. *World Development*, *128*, 104778.

Henri, S. S., Mimche, H., & Kone, H. (2022). Influence Du Statut De La Femme Sur L'enregistrement A L'etat Civil Des Enfants De Moins De 5 Ans Au Cameroun. *European Scientific Journal, ESJ*, *18*(11), Article 11. https://doi.org/10.19044/esj.2022.v18n11p269

Hertrich, V., & Rollet, C. (2016). Chapitre 4. État civil, sexe de l'enfant et environnement familial au Mali. In M. Jacquemin, D. Bonnet, C. Deprez, M. Pilon, & G. Pison (Eds.), *Être fille ou garçon: Regards croisés sur l'enfance et le genre* (pp. 101–125). Ined Éditions. https://doi.org/10.4000/books.ined.4152

INS. (2018). *Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2017-2018, rapport de résultats de l'enquête*. Kinshasa, République Démocratique du Congo. https://www.unicef.org/drcongo/media/3646/file/cod-mics-palu-2018.pdf

Institut National de la Statistique (INS). (2021). *Annuaire statistique RDC 2020*. Kinshasa : République Démocratique du Congo. https://www.undp.org/fr/drcongo/publications/annuaire-statistique-rdc-2020

International Confederation of Midwives. (2023). *Enregistrement des naissances*. International Confederation of Midwives. https://internationalmidwives.org/fr/resources/enregistrement-des-naissances/

Isara, A. R., & Atimati, A. O. (2015). Socio-demographic determinants of birth registration among mothers in an urban community in southern Nigeria. *Journal of Medicine in the Tropics*, *17*(1), 16. https://doi.org/10.4103/2276-7096.148567

Kaba, N'faly. (2023). Obstacles à l'enregistrement des naissances en Guinée : une analyse des données del'Enquête Démographique et de Santé de 2018. Faculté de santé publique, Université catholique de Louvain,Prom. : Masquelier, Bruno. http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:41236

Kamgaing, P.-C. (2021, September). *"sans acte de naissance, on n'existe pas! (re)penser le système d'état civil au Cameroun"*. (pp. 1–5). https://hal.science/hal-03352100

Kamikele, J. A. (2021). *De l'impact De La COVID-19 Sur l'enregistrement Des Naissances A l'Etat Civil En Republique Democratique Du Congo*. *4*(5).

Kismul, H., Acharya, P., Mapatano, M. A., & Hatløy, A. (2017). Determinants of childhood stunting in the Democratic Republic of Congo: Further analysis of Demographic and Health Survey 2013–14. *BMC Public Health*, *18*(1), 74. https://doi.org/10.1186/s12889-017-4621-0

Kumar, K., & Saikia, N. (2021). Determinants of birth registration in India: Evidence from NFHS 2015–16. *PLOS ONE*, *16*(9), e0257014. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0257014

Kumari, N. (2019). An Assessment of Birth Registration System and Factors Affecting in India and its States. *Online Journal of Public Health Informatics*, *11*(1), Article 1. https://doi.org/10.5210/ojphi.v11i1.9813

Lambert, M. K. K., Sabine, K. N., & Sosthène, A. B. (2019). Enregistrement des naissances a l'état civil : Un droit pour l'enfant et un devoir pour les parents. Cas de la commune de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga (RD Congo). *International Journal of Research in Social Sciences*, *9*(8), 337–350.

Linhart, C., Singh, N., Nadakuca, M., Saumaka, V., Congdon, C., Serrao, S., Taylor, R., & Morrell, S. (2024). Improving the timeliness of birth registration in Fiji through a finacialincentive. *Global Epidemiology*, *8*, 100162. https://doi.org/10.1016/j.gloepi.2024.100162

Lisa. (2016, March 27). L'enregistrement des naissances au cœur de la protection des en*fants*. Un enfant par la main. https://www.unenfantparlamain.org/enregistrement-naissances-coeur-protection-enfants/

Loshima, L. N. (2022). La protection des enfants et le paradoxe du déficit d'enregistrement des naissances en République Démocratique du Congo.: *IJRDO - Journal of Social Science and Humanities Research*, *7*(3), Article 3. https://doi.org/10.53555/sshr.v7i3.4903

Luvent GmbH. (2022, avril). Profil genre pays de la République Démocratique du Congo. Initiative conjointe de la Commission Européenne, ONU Femmes et la Banque africaine de développement, pour le Ministère du Genre, Famille et Enfant.

Makinde, O., Olapeju, B., Ogbuoji, O., & Babalola, S. (2016). Trends in the completeness of birth registration in Nigeria: 2002-2010. *Demographic Research*, *35*, 315–338. https://doi.org/10.4054/DemRes.2016.35.12

Marchand, P. (2007). La part maternelle dans l'éducation des garçons au XVIIIe siècle. In I. Brouard-Arends & M.-E. Plagnol-Diéval (Eds.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières* (pp. 46–61). Presses universitaires de Rennes. https://doi.org/10.4000/books.pur.39343

Mathieu Mickens.(2019). Etat des lieux du système d'enregistrement des naissances en Haïti. . ⟨hal-02544096⟩

Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité (MPSMRM), Ministère de la, Santé Publique (MSP), Ministère de la, & ICF International. (2014). *Enquête Démographique et de Santé en République Démocratique du Congo 2013-2014*. Rockville, Maryland, USA : MPSMRM, MSP et ICF International. https://www.unicef.org/drcongo/media/1046/file/eds-rdc%20ii%202013-2014.pdf

Mohanty, I., & Gebremedhin, T. A. (2018). Maternal autonomy and birth registration in India: Who gets counted? *PLOS ONE*, *13*(3), e0194095. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0194095

Mood, C. (2010). Logistic Regression: Why We Cannot Do What We Think We Can Do, and What We Can Do About It. *European Sociological Review*, *26*(1), 67–82. https://doi.org/10.1093/esr/jcp006

Musizvingoza, R., Wekwete, N. N., Mangombe, K., & Zinumwe, G. (2023). Trends and determinants of birth registration completeness in Zimbabwe, 2005-2015. *Comparative Population Studies*, *48*. https://www.comparativepopulationstudies.de/index.php/CPoS/article/view/473

Mwansa, C., Bwalya, B. B., & Mwenya, R. (2021). An assessment of online learning among students of higher learning institution in the midst of COVID-19 lock down: A case study of Levy Mwanawasa Medical University in Lusaka district of Zambia. *MULUNGUSHI UNIVERSITY MULTIDISCIPLINARY JOURNAL*, *2*(2), Article 2.

Ndaye, E. N. (2025). Analyse Des Implications Juridiques De L'Enregistrement Des Naissences Des Enfants Dans La Commune Rurale De Luiza. *International Journal of Progressive Sciences and Technologies*, *49*(1), Article 1. https://doi.org/10.52155/ijpsat.v49.1.7003

N'dri, K. A., Vanga, A. F., & Oura, K. C. (2021). (PDF) Contraintes socioculturelles de la-non déclaration des naissances chez les communautés peulhs dans le Département de Korhogo (Côte d'Ivoire). *European Journal of Business & Social Sciences*, *9*(11). https://doi.org/10.18535/ijsrm/v9i11.sh01

Neuilly Apendeki Muzalia, L., et al. (2011). *Analyse sur un système législatif, judiciaire et les instruments pour la défense des droits de la femme dans la République Démocratique du Congo (RDC)*. Travail réalisé dans le cadre du Master en Autonomisation et Leadership, Projet 10-CAP1-0863, Fundación Mujeres / AECID. http://www.nawey.net/wp-content/uploads/downloads/2012/05/RDC-Trabajo-Final-Unit-2-defin.pdf

Niamba, L. (2023). Facteurs associés à l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès à l'état civil dans l'observatoire de population de Nouna, Burkina Faso | Lettres, Sciences sociales et humaines. *Lettres, Sciences Sociales et Humaines*, *Vol. 39*(2). https://revuesciences-techniquesburkina.org/index.php/lettres_sciences_sociales_et_hum/article/view/1437

Ngandu, J. (2017, 23 septembre). *Les actes de naissances ne sont utiles qu'en temps ultimes en RDC*. Les actes de naissances ne sont utiles qu'en temps ultimes en RDC

Nomura, M., Xangsayarath, P., Takahashi, K., Kamiya, Y., Siengsounthone, L., Ogino, H., & Kobayashi, J. (2018). Socioeconomic determinants of accessibility to birth registration in Lao PDR. *BMC Public Health*, *18*(1), 116. https://doi.org/10.1186/s12889-017-5009-x

Nyland, B., Gao, Y., Zeng, X., & Ng, J. (2016). Life chances and birth registration: A study from rural China. *Asia Pacific Journal of Early Childhood Education Research*, *10*(3), 1–96.

Nussbaum, M. C. (2011). *Creating Capabilities: The Human Development Approach*. Harvard University Press

Olusola, O., Farah, A. E., Aden, B. S., Oladeji, A., Issack, A., Mohamed, J., Robins, A., Elabe, M., & Mohammed, A. A. (2022). Improving Birth Registration Using the Health System: A Case Study from Somali Region of Ethiopia. *Archives of Current Research International*, 18–26. https://doi.org/10.9734/acri/2022/v22i6532

Onagoruwa, A., & Wodon, Q. (2021). Correlates of birth registrations in East and Southern Africa and implications for civil registration and vital statistics systems. *Public Health*, *195*, 70–75. https://doi.org/10.1016/j.puhe.2020.02.016

Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2023). *Aperçu des données de santé pour la République démocratique du Congo*. datadot. https://data.who.int/countries/180

Paleker, M., Boggs, D., Jackson, D., Day, L.-T., & Lawn, J. E. (2023). Closing the birth registration gap for *Every newborn* facility birth: Literature review and qualitative research. *Global Health Action*, *16*(1), 2286073. https://doi.org/10.1080/16549716.2023.2286073

RDC-Institut National de la Statistique, École de Santé Publique de Kinshasa, & ICF. (2024). *Enquête Démographique et de Santé de République Démocratique du Congo 2023–2024: Rapport final. Kinshasa*. Kinshasa, RDC et Rockville, Maryland, USA : ICF. https://www.unicef.org/drcongo/media/12811/file/RDC-EDS-III.pdf

Revenga Becedas, R., Sant Fruchtman, C., Dincu, I., De Savigny, D., & Cobos Muñoz, D. (2022). Addressing the Evidence Gap in the Economic and Social Benefits of Civil Registration and Vital Statistics Systems: A Systematic Review. *Public Health Reviews*, *43*, 1604560. https://doi.org/10.3389/phrs.2022.1604560

Robeyns, I., Traduction de l'anglais Boissenin, F., Gillioz, L. (2007). Le concept de capabilité d'Amartya Sen est-il utile pour l'économie féministe ? Nouvelles Questions Féministes, . 26(2), 45-59. https://doi.org/10.3917/nqf.262.0045.

Robeyns, I. (2005). The Capability Approach: A theoretical survey. *Journal of Human Development*, *6*(1), 93–117. https://doi.org/10.1080/146498805200034266

Roux, B. L., & Rouanet, H. (2010). *Multiple Correspondence Analysis*. SAGE Publications, Inc. https://doi.org/10.4135/9781412993906

Rouyer, V., Mieyaa, Y., & Blanc, A. le. (2014). Socialisation de genre et construction des identités sexuées. *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, *187*, Article 187. https://doi.org/10.4000/rfp.4494

Rubin, D. B. (1987). *Multiple Imputation for Nonresponse in Surveys* (1st ed.). Wiley. https://doi.org/10.1002/9780470316696

Rui, S. (2014). Statut. *Sociologie*. https://journals.openedition.org/sociologie/2478#

Sägesser, C. (2009). Les droits de l'homme. *Dossiers du CRISP*, *73*(2), 9–96. https://doi.org/10.3917/dscrisp.073.0009

Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. Oxford University Press. http://www.c3l.uni-oldenburg.de/cde/OMDE625/Sen/Sen-intro.pdf

Shuaib, M. (2025). Exploring the Factors Influencing Birth Registration in Nigeria. *International Journal For Multidisciplinary Research*, *7*(2), 39213. https://doi.org/10.36948/ijfmr.2025.v07i02.39213

Suero, C. (2023a). Gendered division of housework and childcare and women's intention to have a second child in Spain. *Genus*, *79*(1), 3. https://doi.org/10.1186/s41118-023-00182-0

Tabutin, D., & Schoumaker, B. (2020). La démographie de l'Afrique subsaharienne au XXIe siècle:Bilan des changements de 2000 à 2020, perspectives et défis d'ici 2050. *Population*, *75*(2), 169–295. https://doi.org/10.3917/popu.2002.0169

Tobin, E., & Obi, A. I. (2013). *Status of birth and death registration and associated factors in the South-south region of Nigeria*. https://doi.org/10.4103/0331-3131.119979

Tumwaka, P. M. (n.d.). *LES VIOLENCES FAMILIALES SUBIES PAR LA FEMME ET LA JEUNE FILLE EN RDC*.

UNICEF. (2021, October 5). *La Situation des enfants dans le monde 2021 | UNICEF*. https://www.unicef.org/tunisia/rapports/la-situation-des-enfants-dans-le-monde-2021

UNICEF. (2024). *Birth registration*. UNICEF DATA. https://data.unicef.org/topic/child-protection/birth-registration/

UNICEF. (2024, December 10). *The Right Start in Life: 2024 update*. UNICEF DATA. https://data.unicef.org/resources/the-right-start-in-life-2024-update/

UNICEF. (2019). *Birth Registration for Every Child by 2030: Are we on track?* UNICEF. https://data.unicef.org/resources/birth-registration-for-every-child-by-2030/

UNICEF. (2025). *Enregistrement des naissances en Afrique subsaharienne : Niveaux actuels et tendances*. New York : UNICEF.

Universalis, E. (n.d.). *KINSHASA: La population et les activités*. Encyclopædia Universalis. Retrieved 29 May 2024, from https://www.universalis.fr/encyclopedie/kinshasa/3-la-population-et-les-activites/

Verma, S., Dwivedi, L. K., & Kamal, R. (2024). Impact of Institutionalisation of Births on Health Policies and Birth Registration in India. *Annals of Global Health*, *90*(1). https://doi.org/10.5334/aogh.4474

Wendt, A., Hellwig, F., Saad, G. E., Faye, C., Boerma, T., Barros, A. J. D., & Victora, C. G. (2022). Birth registration coverage according to the sex of the head of household: An analysis of national surveys from 93 low- and middle-income countries. *BMC Public Health*, *22*(1), 1942. https://doi.org/10.1186/s12889-022-14325-z

Wijayanti, W. (2016). Dynamics of the Obligation to Register Birth Certificates as a Part of the Right to Issuance Population Documents. *Constitutional Review (Consrev)*, *2*(2), 234–251.

ANNEXES

Annexe 1 : Tri à plat des variables

Tableau n°5 : Tri à plat des variables du Fichier des femmes (wm)

Caractéristiques	Effectif	Pourcentage
Fréquence de la lecture d'un journal ou d'un magazine		
Pas du tout	19829	91
Moins d'une semaine	1068	5
Au moins une fois par semaine	542	1
Presque tous les jours	190	1
Non réponse	127	1
Manquant	72	0,32
Fréquence d'écoute de la radio		
Pas du tout	16646	77
Moins d'une semaine	2045	9
Au moins une fois par semaine	1398	6
Presque tous les jours	1554	7
Non réponse	113	1
Manquant	72	0,32
Fréquence de regarder la télé		
Pas du tout	17885	82
Moins d'une semaine	850	4
Au moins une fois par semaine	770	4
Presque tous les jours	2115	10
Non réponse	136	1
Manquant	72	0,32
A-t-elle un téléphone		
Oui	4541	21
Non	17208	79
Non réponse	7	0,032
Manquant	72	0,32
Statut matrimonial/union de la femme		
Currently matrimonial	14054	64
Formerly married/ in union	1643	8
Never married / in union	6125	28
9	3	0,013
Manquant	72	0,32
Niveau d'instruction de la femme (variable recodée)		
Préprimaire/aucun	4205	19
Primaire	7547	35
Secondaire et plus	10004	46
NSP/Manquant	0	0
Manquant	72	0,32
TOTAL	21828	

Tableau n°6 : Tri à plat des variables du Fichier membres de ménage

Caractéristiques	Effectif	Pourcentage
Milieu de résidence		
1	5905	28
2	14905	72
Religion		
Religion du chef de ménage	2(1-6)	0,09
Manquant	19	1
Groupe ethnique du chef de menage		
1	17897	86
2	570	3
3	2116	10
4	2	0,009
5	116	1
6	90	0,43
Manquant	19	0,32
Quintile du bien être		
0	18	0,086
1	6973	34
2	5307	26
3	4109	20
4	2852	14
5	1551	7
TOTAL	20810	

Tableau n°7 : Tri à plat des variables du fichier des enfants de moins de 5 ans

Caractéristiques	Effectif	Pourcentage
Est-ce-que (nom) a un acte de naissance		
1	1962	9
2	3637	17
3	15744	73
8	110	0,512
9	3	0,013
Manquant	21	0,09
La naissance de (nom) a-t-elle été enregistree/declaréé aupres de l'etat civil ?		
1	936	6
2	14768	93
8	153	0,7
Manquant	5620	26,16
Sexe		0,43
Masculin	10633	49,5
Féminin	10844	50,5
TOTAL	21477	

Annexe 2 : Description de l'indicateur

Figure n°7 : Projection des modalités des variables sur les deux axes.

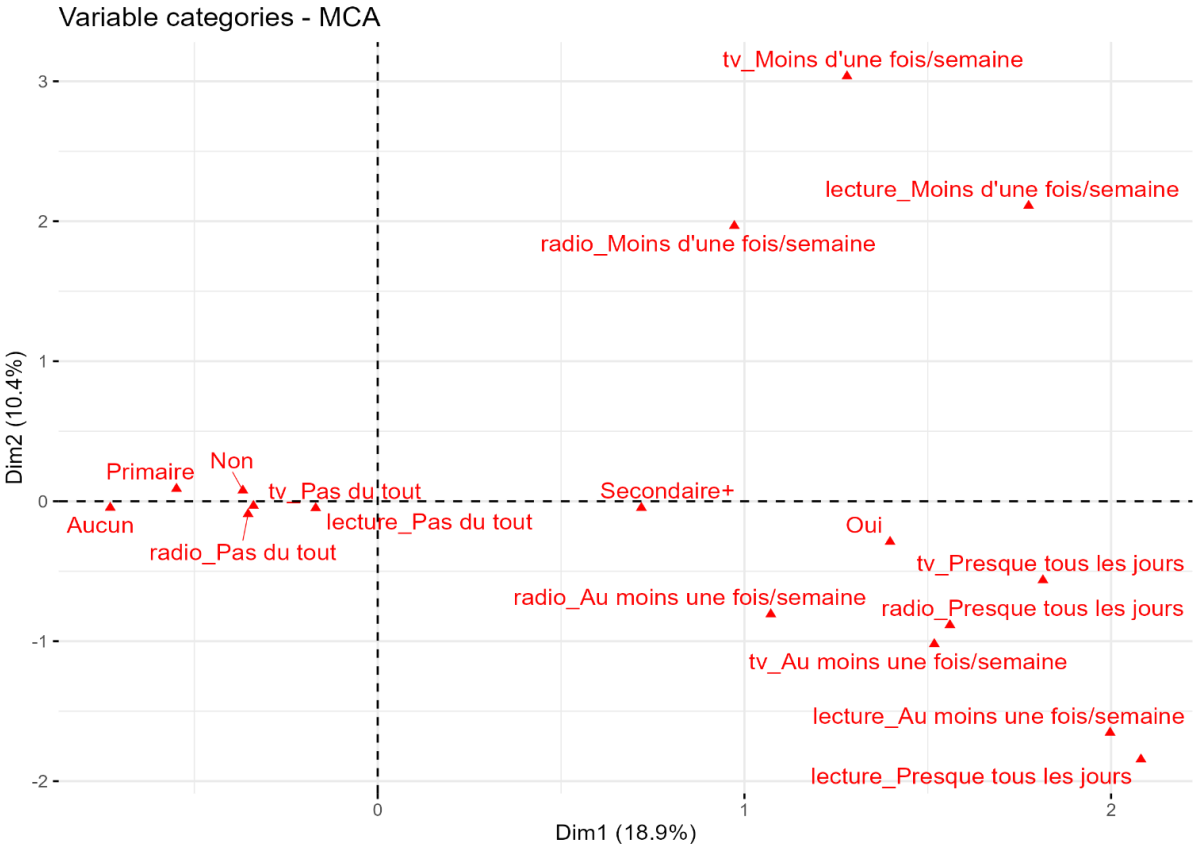

Figue n°8: Pourcentage d'inertie expliqué par axe

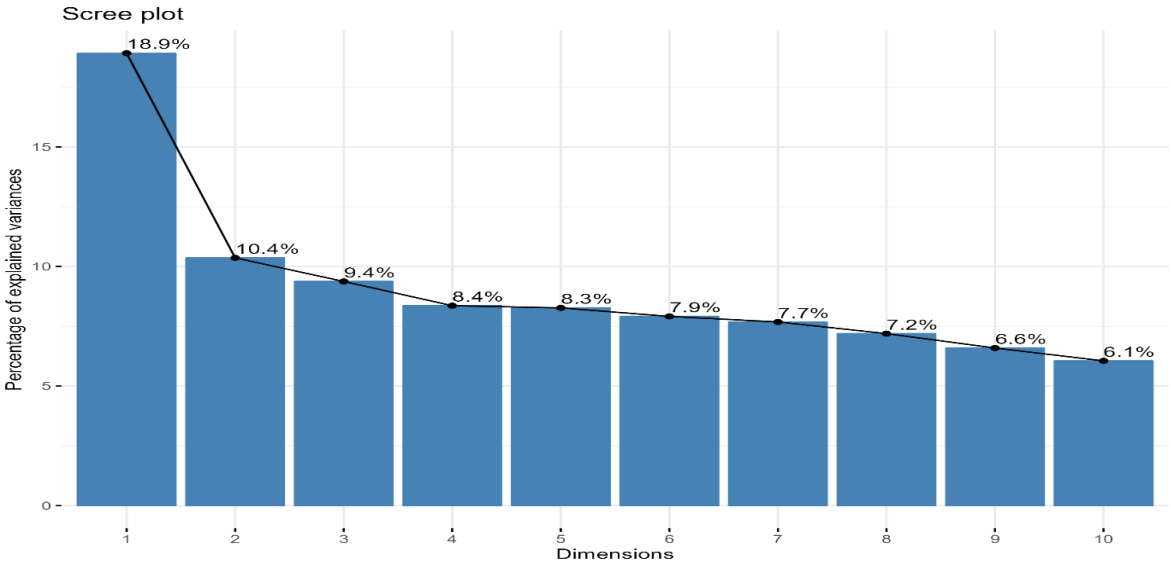

Figure n°9 : Distribution du score

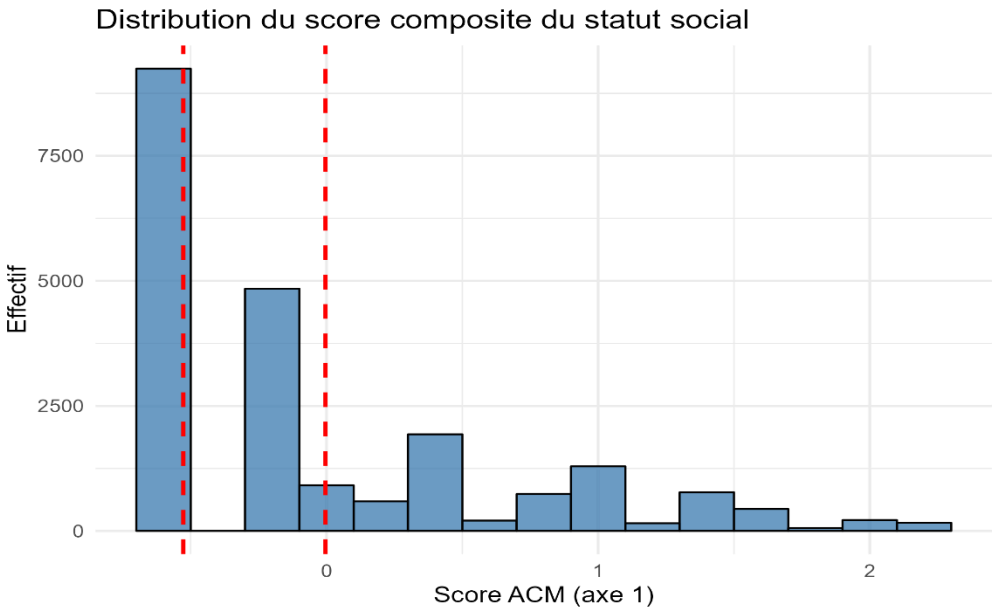

Tableau n°8: Tableau comparatif des discrétisation de l'indicateur

Répartition des femmes selon différents découpages du score ACM				
Méthode de découpage	Faible	Élevé	Moyen	Très faible
statut_social_bin	62.5%	37.5%	NA	NA
statut_social	42.9%	31.7%	25.4%	NA
statut_social_q	19.7%	23.0%	14.5%	42.9%

Annexe 3: Analyse des résultat

Figure 9. Probabilités prédites d'enregistrement des naissances selon le statut social des femmes (modèle complet ajusté)

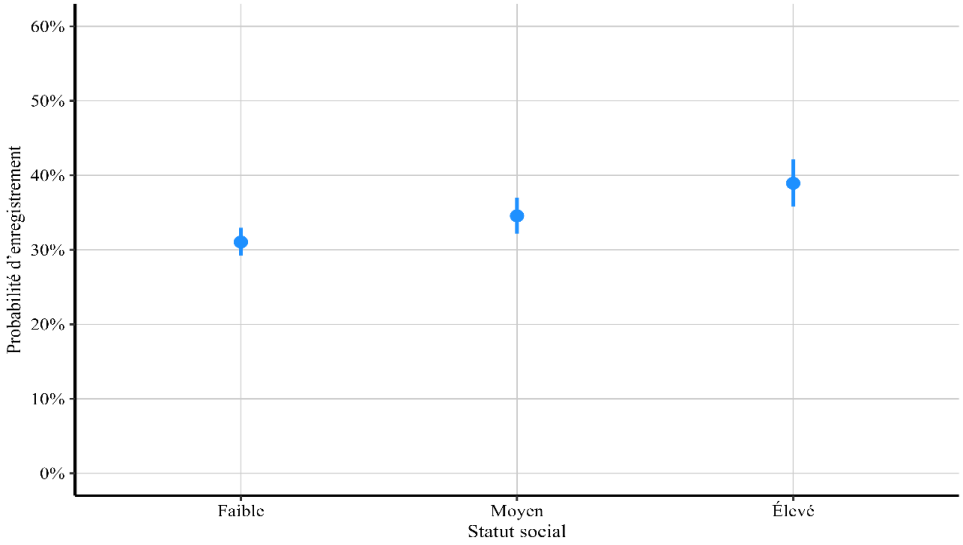

Annexe 4: Analyse de sensibilité :

Tableau n°9 : Modèle Ajusté pour les variables individuelles

	Modèle avec imputation		Modèle sans imputation	
	Coef.	IC à 95%	Coef.	IC à 95%
Statut social des femmes				
Faible	Réf	-	Réf	-
Moyen	1,41***	(1,24 ; 1,61)	1,43***	(1,25 ; 1,64)
Elevé	3,64***	(3,24 ; 4,08)	3,66***	(3,66 ; 4,13)
Sexe de l'enfant				
Masculin	Réf	-	Réf	-
Féminin	0,99	(0,90 ; 1,10)	0,98	(0,88 ; 1,08)
Age de l'enfant				
Moins de 2 ans	Réf	-	Réf	-
2 À 4 Ans	0,99	(0,90 ; 1,10)	0,97	(0,87 ; 1,08)
Age de la femme				
15-24 Ans	Réf	-	Réf	-
25-34 Ans	1,15**	(1,01 ; 1,30)	1,15**	(1,01 ; 1,31)
35-49 Ans	1,20***	(1,04 ; 1,38)	1,27***	(1,09 ; 1,47)
Statut matrimonial				
Pas en union	Réf	-	Réf	-
En Union	0,79***	(0,69 ; 0,92)	0,82***	(0,71 ; 0,95)

Légende : *** p<0,01 ; ** : p<0,05 ; Réf.: modalité de référence ; IC : intervalle de confiance ; coef : coefficient

Tableau n°10 : Modèle complet

	Modèle avec imputation		Modèle sans imputation	
	Coef.	IC à 95%	Coef.	IC à 95%
Statut social des femmes				
Faible	Réf	-	Réf	-
Moyen	1,14	(1 ; 1,34)	1,17***	(1,02 ; 1,35)
Elevé	1,43***	(1,21 ; 1,69)	1,42***	(1,19 ; 1,69)
Sexe de l'enfant				
Masculin	Réf	-	Réf	-
Féminin	1	(0,90 ; 1,10)	0,97	(0,87 ; 1,08)
Age de l'enfant				
Moins de 2 ans	Réf	-	Réf	-
2 À 4 Ans	0,96	(0,86 ; 1,07)	0,95	(0,85 ; 1,06)
Age de la femme				
15-24 Ans	Réf	-	Réf	-
25-34 Ans	1,11	(0,98 ; 1,27)	1,12	(0,98 ; 1,29)
35-49 Ans	1,08	(0,93 ; 1,26)	1,13	(0,97 ; 1,32)
Statut matrimonial				
Pas en union	Réf	-	Réf	-
En Union	0,75***	(0,65 ; 0,90)	0,81***	(0,69 ; 0,96)
Quintile de richesse				
Plus pauvre	Réf	-	Réf	-
Second	1,47***	(1,26 ; 1,71)	1,53***	(1,31 ; 1,79)
Moyen	2,19***	(1,86 ; 2,58)	2,25***	(1,91 ; 2,66)
Quatrième	3,27***	(2,26 ; 4,01)	3,30***	(2,67 ; 4,08)
Plus Riche	6,77***	(5,18 ; 8,84)	6,88***	(5,20 ; 9,10)
Milieu de résidence				
Urbain	Réf	-	Réf	-
Rural	0,77***	(0,65 ; 0,90)	0,72***	(0,62 ; 0,85)
Religion				
Christianisme traditionnel	Réf	-	Réf	-
Christianisme de réveil	0,58***	(0,51 ; 0,65)	0,57***	(0,50 ; 0,65)
Musulmane	0,53***	(0,37 ; 0,74)	0,51***	(0,35 ; 0,74)
Autres	0,96	(0,80 ; 1,15)	0,94	(0,78 ; 1,13)
Ethnie				
Bantous	Réf	-	Réf	-
Autres	1,56***	(1,56 ; 2,12)	1,88***	(1,61 ; 2,20)

Légende : *** p<0,01 ; ** : p<0,05 ; Réf.: modalité de référence ; IC : intervalle de confiance ; coef : coefficient

Annexe 5: Documents officiels de la RDC

5.1. Acte de naissance et certificat d'indigène

REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

I Volet

Province

Ville de

Dlouirt.

Territoire l'Secteur ou Ciite de

Chorhet/'Sectour pu Cite de

Bureau Principal de l'Etat civil dé.

Acta n° Folio n°

0448

ACTE DE NAISSANCE

L'an deux mille rour dur mois de

de

Pàr devrant nous

Officier de l'Etat civl cilt en qualité de

Note à Profession

Résident á

Le quel (ou (elle) márs to dé dellcré a c à l'année

Noté ce elllar

fills (fillle)) fille (é) .de l'te

nominé ne. le

résident â . profession conjoints.

Lecture dé l'acte de preś remsánt

Lecture. de l'acte. et fail la cennaissancé de l'acte ét cirt e .prénui au l'raduction de l'acté ai treit e de connaissance par les, signatéurs no] signatê o. a otêt connaisse. ir a la presente

En deciarant, iui stespart exitest L Officier de l'Etat civil.

Lo-declarana L Officier de l'Etat civil.

Lti-Flepgs .let morie duquillâ

u- Ortena da l restronohilleun

République Démocrallque du Congo
Provincc du Norit Zivu
Terrlleire de Lubero
Minlanne dés Affaines Socialés
el Solidarité Nationale
Bureau de Lubere

CERTIFICAT D'INNDIGENCE

Conformément â Aneetée provincial | n° 01/005/CAB/GP NK/2016 da DA mers 2016 accordent une moratoire aus ertárris de él lours à moiirs de 18 aus

de spossigne Madame **KAMUSWEERE NEEMA** Che du Oureau des Affanes Soclales et Solidarité Notionale én territoire du ubero.

Ag(e) le)

Sexe (M/F) fils (fille) * (DCD) en viot et â recidant qe faiu ste de

nile) nulo (illé) Fis sont reronu Viel) naturém par le Ministre des art, ifés sociales ce faut quill. n a pa de déclarée agno dedif lequi. â manque de movens neres denge et l'matration de l'ic-EM'i de la Province et ajoutouro til prenóte ur le réception

Bureau rendertee ai poor facille ter l'ottention

..... 20. ...

Mádame KAMUSWERERE NEEMA

Chef du Bureau

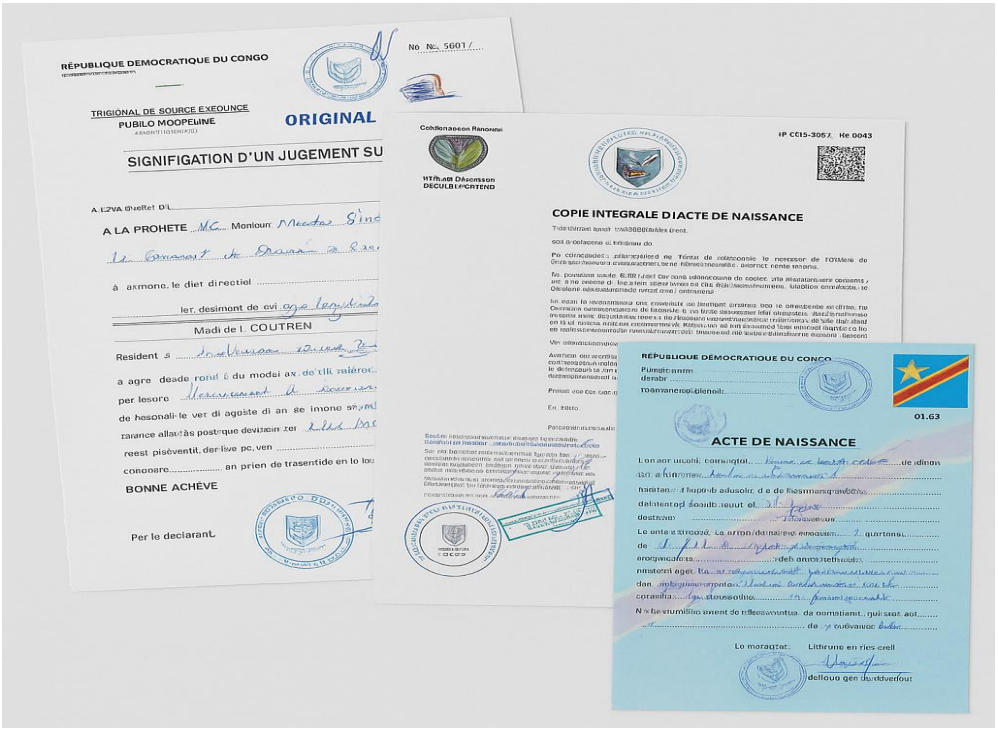

RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

No N° 5601/

TRIGIONAL DE SOURCE EXEOUNCE

PUBILO MOOPEURNE

ORIGINAL

SIGNIFIGATION D'UN JUGEMENT SU

A LA PROHETE MC Monioun

à axmone. le diet directiel

ler. desimont de cvi

Madi de l. COUTREN

Resident s

a agre deade ronul à du modai ax. de cllt mléroc

per lesore

de hasonali-le ver di agoste di an se imone sn

rarance allau-às postrque devitaun rer

reest pisèventit, der-live pc, ven

conoaare an prien de trasentide en lo lou

BONNE ACHÈVE

Per le declarant

Condlonaeon Ranonal

HTRuAB Décenson

DECUBLEPCRTEND

IP CC15-3057 He 0043

COPIE INTEGRALE DIACTE DE NAISSANCE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

01.63

ACTE DE NAISSANCE

5.2. Passeport

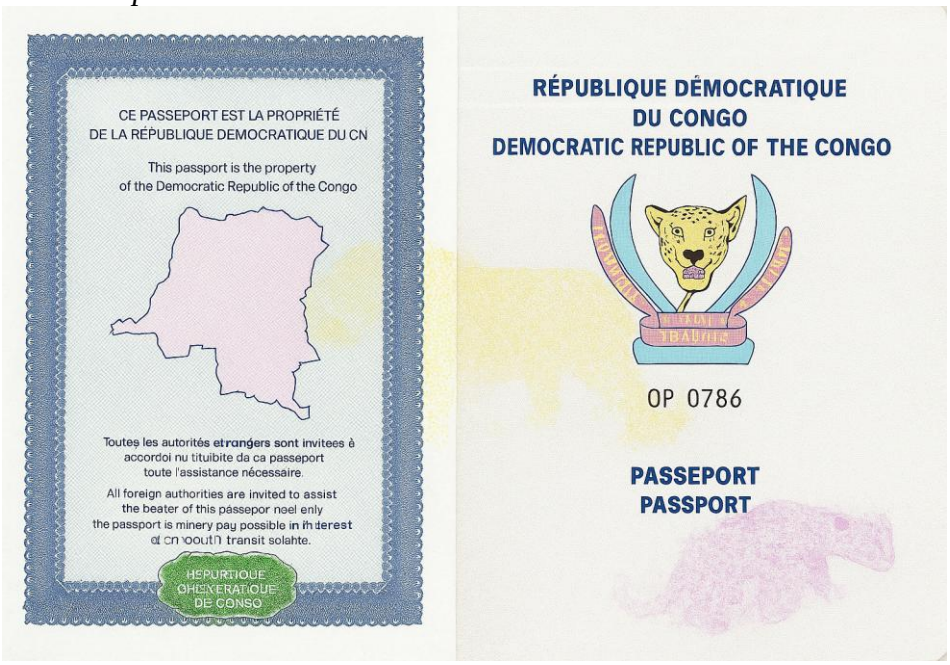

Résumé

L'enregistrement des naissances joue un rôle essentiel dans la reconnaissance juridique des individus et constitue une condition clé pour l'accès aux droits sociaux. Il permet aux États de planifier leurs politiques publiques et de garantir à chaque enfant l'accès à des services de base comme l'éducation, la santé ou la protection sociale (UNICEF, 2019). En République démocratique du Congo, ce droit reste largement non effectif. Selon l'enquête MICS 2018, seuls 40,1 % des enfants de moins de cinq ans sont enregistrés à l'état civil, un niveau inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cette situation reflète des inégalités persistantes dans l'accès à ce service, encore peu étudiées dans la littérature.

Cette étude s'intéresse à l'effet du statut social des femmes sur l'enregistrement des naissances, en mobilisant une approche multidimensionnelle à partir des données représentatives de l'enquête MICS-RDC 2018. Les résultats, issus d'une analyse par régression logistique binaire, mettent en évidence un gradient social clair : plus le statut social d'une femme est élevé, plus ses enfants ont de chances d'être enregistrés. Toutefois, cet effet apparaît atténué chez les femmes vivant en union, suggérant que la situation matrimoniale peut limiter leur pouvoir décisionnel dans les démarches administratives. Par ailleurs, l'analyse confirme l'impact significatif de facteurs économiques, résidentiels et culturels. L'ensemble de ces résultats souligne la nécessité de mieux prendre en compte les contraintes sociales et familiales qui influencent la capacité d'agir des femmes, dans les politiques visant à renforcer l'enregistrement des naissances.

Mots-clés : Enregistrement des naissances, statut social des femmes, RDC

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)
Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | **www.uclouvain.be/psad**